



# **SAUVEGARDE 37**

Enfance et famille

Protéger l'enfant, accompagner la famille

# Rapport d'activité 2020

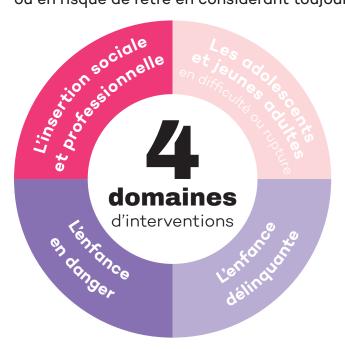


# Sauvegarde de l'enfance 37

"Protéger l'enfant, accompagner sa famille "

La Sauvegarde 37, fondée en 1947, a pour objet la protection et l'accompagnement des enfants, adolescent et jeunes adultes en danger physique, moral ou en risque de l'être. Elle œuvre également en faveur de l'enfance délinquante.

Au quotidien, les équipes, professionnels et bénévoles, protégent et accompagnent les enfants, les adolescents et les jeunes adultes en danger physique, moral ou psychologique ou en risque de l'être en considérant toujours les liens familiaux comme primordiaux.



Pour donner vie à nos principes fondamentaux, nous développons des actions qui nous permettent d'accompagner aux mieux les enfants qui nous sont confiés et leurs familles. Nos 8 établissements et services de protection de l'enfance accueillent, accompagnent des mineurs en danger, en risque de danger, ou ayant commis des actes de délinquance.

Au-delà de l'accompagnement et de l'hébergement, nos équipes de professionnels proposent aux enfants et à leur famille, un accompagnement social, psychologique et éducatif individualisé.

#### Nos missions





Éducation



**Prévention** 

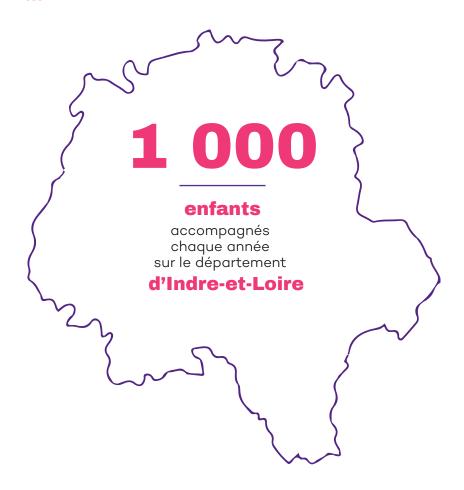


Insertion



Soutien

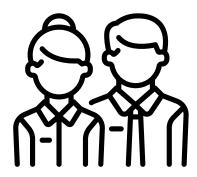
Ensemble, nous construisons un projet de vie stable, respectueux du bien-être de l'enfant, des liens qui l'unissent à sa famille. La Sauvegarde 37 agit pour l'insertion sociale et professionnelle, l'enfance en danger, l'enfance délinquante et le soutien et l'accompagnement à la parentalité.



**73** 

ans

d'existence



239 professionels au 31/12/2020 soit 229,08 ETP :

éducateurs spécialisés, assistants sociaux, éducateurs jeunes enfants, moniteurs éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale, techniciens d'intervention sociale et familiale, psychologues, agents d'entretien, surveillants de nuit, agents administratifs ....

40

bénévoles



## 2020 - LA SAUVEGARDE 37 EN IMAGES



Début de la rénovation du château de l'Auberdière au bénéfice des jeunes Mineurs Non Accompagnés.



#### Refonte de la charte graphique associative











#### LE MOT DU PRÉSIDENT

Forte de plusieurs décennies d'engagement, la Sauvegarde 37 a à cœur de protéger et accompagner les enfants, jeunes et leurs familles. Protection, prévention, éducation, insertion et soutien sont les valeurs qui guident les actions de l'Association afin de co-construire avec les enfants et les familles, un projet de vie stable pour chacun.

L'année 2020 fût une année très particulière et complexe, spécifiquement du fait de la pandémie liée au COVID 19 qui intervient en pleine réorganisation des établissements et services associatifs.

L'impératif de continuité de notre activité de protection de l'enfance et le respect des mesures sanitaires ont nécessité la mobilisation et la participation de l'ensemble des équipes de la Sauvegarde 37. Leur implication et leur dynamisme ont permis de maintenir un accompagnement qualitatif auprès des enfants, des jeunes en dangers et de leurs familles.

Dans ce contexte particulier, la Sauvegarde 37 est fière d'être soutenue par ses autorités, partenaires et fournisseurs afin d'approvisionner en matériel divers l'ensemble des salariés et garantir la sécurité de chacun. Tous ensemble, nous mettons en commun nos moyens d'actions afin de mener à bien notre mission de service public de protection de l'enfance et d'accompagnement global des usagers : scolarité, insertion, santé, culture ...

La Sauvegarde 37, association en constante évolution, continue de chercher à améliorer son offre d'accompagnement des usagers et répondre au plus près des besoins des enfants, jeunes et familles accompagnés. Inscrits dans l'ADN de l'association, la primauté de la personne humaine, le respect de son intégrité, de sa sécurité, la démarche participative et l'ouverture aux partenariats conduisent les projets associatifs.

Cette année encore, la Sauvegarde 37 a accompagné plus de 1 000 enfants avec le concours de 240 salariés. Elle a su faire face aux évènements exceptionnels de cette année 2020 pour garantir la qualité de ses accompagnements et faire de sa réorganisation une réussite. Ce succès, elle le doit à une expérience de plus de 70 ans aux cotés des enfants, à sa capacité d'adaptation et l'engagement de l'ensemble des salariés et bénévoles. Je tiens à les remercier sincèrement.

Je tiens également à remercier les administrateurs et les membres du bureau, pour leur investissement au service des usagers et des salariés.

Pierre MABIRE
Président de la Sauvegarde 37

Les membres du Conseil d'Administration		
Léonne FEVRIER DUPIN		
Dominique DUCOS-FONFREDE		
Isabelle VANNIER		
Catherine CHAMAURET		
Jean de MAISTRE		
Martine DELIGNÉ		
Patrice ROLAND		
Jean-Michel GUITTON		
Gérard PERREAU		
Bertrand DE MONTILLE		
Sylvie BOURBON		
Didier VALLÉE		
Jean DE FOUQUIÈRES		

Les membres du bureau	
<b>Pierre MABIRE</b> Président	
Claudy BILLON Secrétaire	
<b>Monique JULLIEN</b> Vice-présidente	
Hervé LAPEYRE Secrétaire adjoint	
<b>Jean-Pierre GRANGER</b> Trésorier adjoint	
Philippe BERNARD Vice-président	
<b>Denis MERCIER</b> Trésorier	

#### **GLOSSAIRE**

ASE: Aide Sociale à l'Enfance

**AEMO**: Action Éducative en Milieu Ouvert

**AEMO - R**: Action Éducative en Milieu Ouvert à moyens Renforcés

**AFCM**: Accueil Formation Culture pour les Migrants

**AGIRabcd** : Association Générale des Intervenants Retraités en vue d'Action de Bénévoles pour la Coopération et le Développement

AJH: Association Jeunesse et Habitat

AP: Accueil Provisoire

AVS: Auxilliaire de Vie Scolaire

**CAP**: Certificat d'Aptitude Professionnelle

**CCAS**: Centre Communal d'Action Sociale

CD: Conseil Départemental

**CESF** : Conseiller.ère en économie sociale familiale

**CFA**: Centre de Formation des Apprentis

**CFG** : Certificat de Formation Générale

CHRU: Centre Hospitalier Régional Universitaire

**CISP** : Conseiller.ère en Insertion Sociale et Professionnelle

**CJM**: Contrat Jeune Majeur

CMP: Centre Médico - Psycholigique

**CMPEA** : Centre Médico - Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent

**CPE**: Commission Pôle Enfance

**CPU**: Clinique Psychiatrique Universiataire

**CRIAVS** : Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles

**CSAPA**: Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

**DAEMNA** : Dispositif d'Accompagnement Éducatif des Mineurs Non Accompagnés

DAS: Dispositif d'Accompagnement Social

**DELF**: Diplôme d'Etudes en Langue Française

**DiSSIP**: Dispositif de Soutien à la Scolarité et à l'Insertion Professionnelle

DNB: Diplôme National du Brevet

**DPPEF** : Direction de la Prévention, de la Protection de l'Enfant et de la Famille

**DPTM** : Direction Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

**DU**: Diplôme Universitaire

**ESAT** : Établissement et Service d'Aide par le Travail

ETP: Équivalent Temps Plein

IME: Institut Médico Éducatif

IRTS : Institut Régional du Travail Social

ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

ITS: Institut du Travail Social

MAJE: Maison d'Accueil de Jeunes Enfants

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**MECS - SAPPPA** : Maison d'Enfants à Caractère Social - Service d'Accompagnement de Protection de Proximité en Pré-Autonomie

**MECS - UV** : Maison d'Enfants à Caractère Social - Unités de Vie

**MJIE** : Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative

MNA: Mineur Non Accompagné

**PEAD**: Placement Éducatif à Domicile

PJJ: Protection Judiciaire de la Jeunesse

**SAPED** : Service d'Accompagnement de Placement à domicile

**SAPMN** : Service d'Accueil Personnalisé en Milieu Naturel

**SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

SIE: Service d'Investigation Éducative

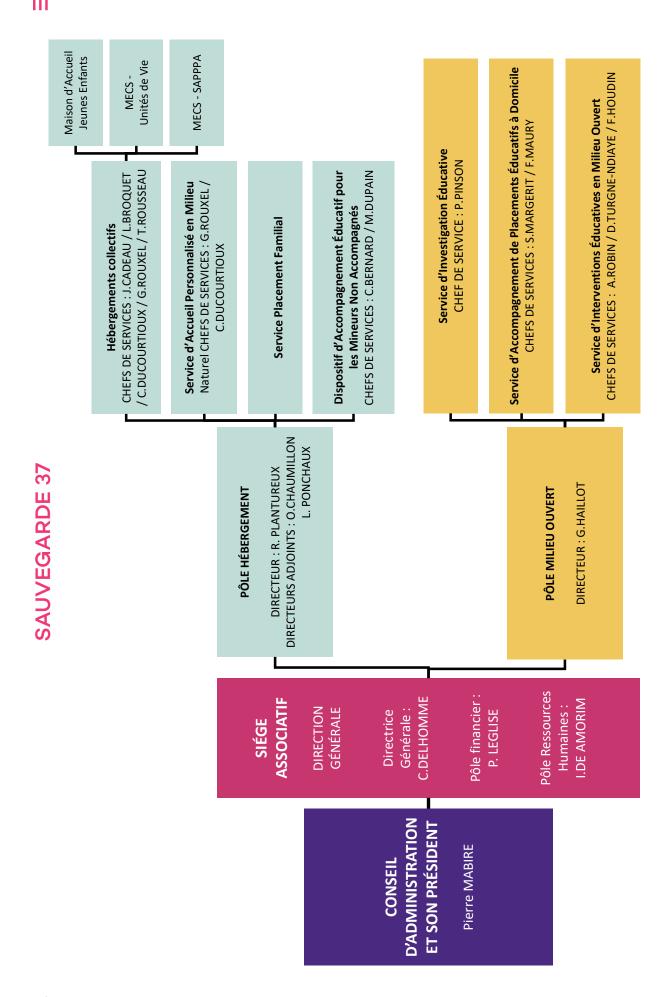
SIEMO: Service d'intervention en Milieu Ouvert

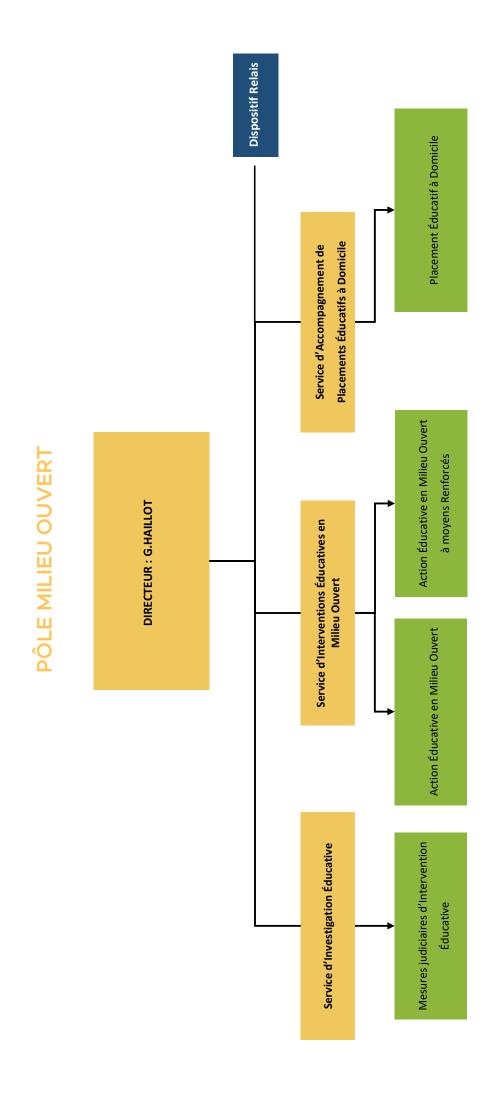
SPF: Service de Placement Familial

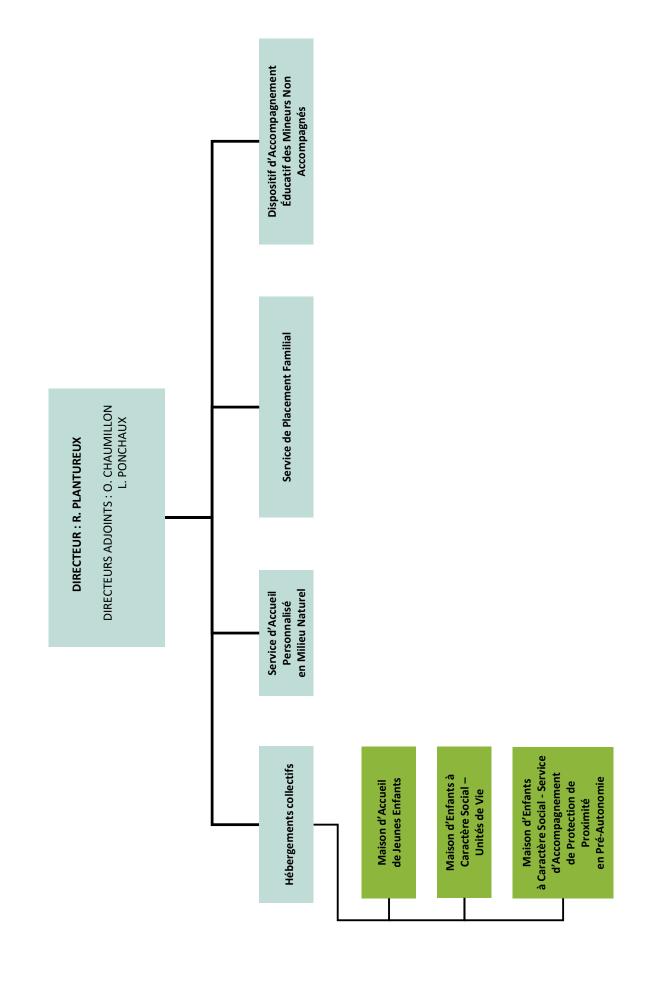
**UEAJ**: Unité Éducative d'Activité de Jour

# SOMMAIRE

- ORGANIGRAMMES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 17 LE PÔLE MILIEU OUVERT
- 35 LE PÔLE HÉBERGEMENT
  - 77 LES DONNÉES RESSOURCES HUMAINES







## NOTRE ENGAGEMENT

# Aider chacun à devenir acteur de sa vie

## PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

À l'instar de tous les acteurs socioéconomiques, l'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid19 et ses effets sur la réalisation d'activité, les conditions d'exercice des missions et la protection de la santé et de la sécurité des bénéficiaires, enfants et familles d'une part et des professionnels d'autre part.

Dès janvier, l'association s'est engagée dans la réorganisation - création des nouvelles structures d'hébergement prévues par les réponses aux appels à projets réorganisant la protection de l'enfance en Indre et Loire. La gestion de la mobilité interne, la campagne de recrutement, la recherche de locaux, d'appartements et la sollicitation de nouveaux partenariats départementaux pour l'augmentation d'activité ont nécessité un fort investissement des cadres hiérarchiques.

Cette dynamique de développement a été brutalement arrêtée par les mesures de restrictions sanitaires puis par l'entrée en confinement au 17 mars 2020. Porteurs d'une mission prioritaire de protection de l'enfance, les établissements et services associatifs sont restés ouverts et opérationnels. Cette période s'est avérée complexe et anxiogène: fermeture des dispositifs de droit commun et spécialisés, des lieux de scolarité et de formation, carence de réglementation spécifique au maintien de l'activité du secteur, absence de matériel de protection...

L'investissement des professionnels, habiletés et les capacités d'adaptation de l'organisation ont permis de traverser cette épreuve. Les premiers « masques tissus » offerts par les « couturières masquées » et le CCAS de la ville de Tours à l'ensemble des professionnels dès les premiers jours d'avril ont limité les contaminations. Les contributions et approvisionnements nos fournisseurs, partenaires puis autorités en matériel divers (gel hydro alcoolique, gants, masques, visières...) ont participé à la protection des salariés et des bénéficiaires. Le renforcement de l'encadrement éducatif, la création d'activités, l'innovation dans les accompagnements des enfants et des familles ont permis de maintenir l'exercice qualitatif de notre mission de protection de l'enfance.

À compter du **déconfinement**, l'évolution dynamique de l'association a pu repartir.

- Les dernières structures du pôle hébergement ont été créées, dont en dernier le Service de Placement Familial;
- Le Pôle Milieu Ouvert a commencé de réduire les risques liés à ses listes d'attente avec l'augmentation de la capacité du service d'investigation éducative;
- L'offre d'hébergement à destination des bénéficiaires hors Indre et Loire s'est développée, avec des perspectives de conventionnement sur des places dédiées;
- La nouvelle communication associative proactive a été mise en place : nouvelle identité visuelle, nouveau site, nouvelle signalétique et inscription sur les réseaux sociaux :
- Les grands travaux, retardés par les aléas du début d'année ont pu commencer par la réfection du parking du site Auberdière et la rénovation du château et de l'ancien bâtiment cuisine sur le même site.

En octobre, le **nouveau confinement**, malgré la première expérience, a pesé sur le fonctionnement associatif : les conditions de travail et d'accompagnement dégradées, la limitation des réunions et des rencontres entre professionnels, l'impossibilité de projet à court terme pour les enfants et jeunes en devenir, viennent altérer les fondements de la relation et de l'accompagnement constitutifs de notre travail éducatif.

L'activité associative a été impactée par la situation sanitaire, sur un mode binaire : une hausse significative des investigations/ accompagnements en Milieu Ouvert et un déficit d'occupation des places d'hébergement. En effet, sur les structures d'hébergement le confinement a bloqué les déplacements des enfants/ jeunes confiés par les départements extérieurs (hors Indre-et-Loire) et paralysé toutes les démarches visant à l'ouverture de nos 79 places à ces mêmes départements.

Aussi, est relevé au 31 décembre 2020 un écart de – 26 places au Pôle Hébergement (11 767 journées) hors DAEMNA et une activité excédentaire au pôle milieu ouvert avec liste d'attente de 60 enfants en AEMO/ AEMO-R et de 45 en MJIE.

Les résultats comptables reflètent cette situation :

Pôle Hébergement : - 672 910.98 €

Pôle Milieu ouvert : + 376 135.37 €

Total : - 296 775.63€

Néanmoins la **situation financière** de la Sauvegarde 37 reste à l'équilibre avec un résultat positif de 193 672,79 €.

Au 31.12.2020 ce résultat de 193 672.79 € comprend :

- Le résultat courant de 369 880.24 €
- Le résultat exceptionnel de + 33 140.86 €
- La reprise de résultats de + 530 412.17 €

Les résultats repris représentent une partie des réserves de compensation des déficits constitués par l'association en anticipation des déficits liés à la réorganisation-création des établissements et services suite aux appels à projets réorganisant la protection de l'enfance en Indre-et-Loire.

#### Conclusion

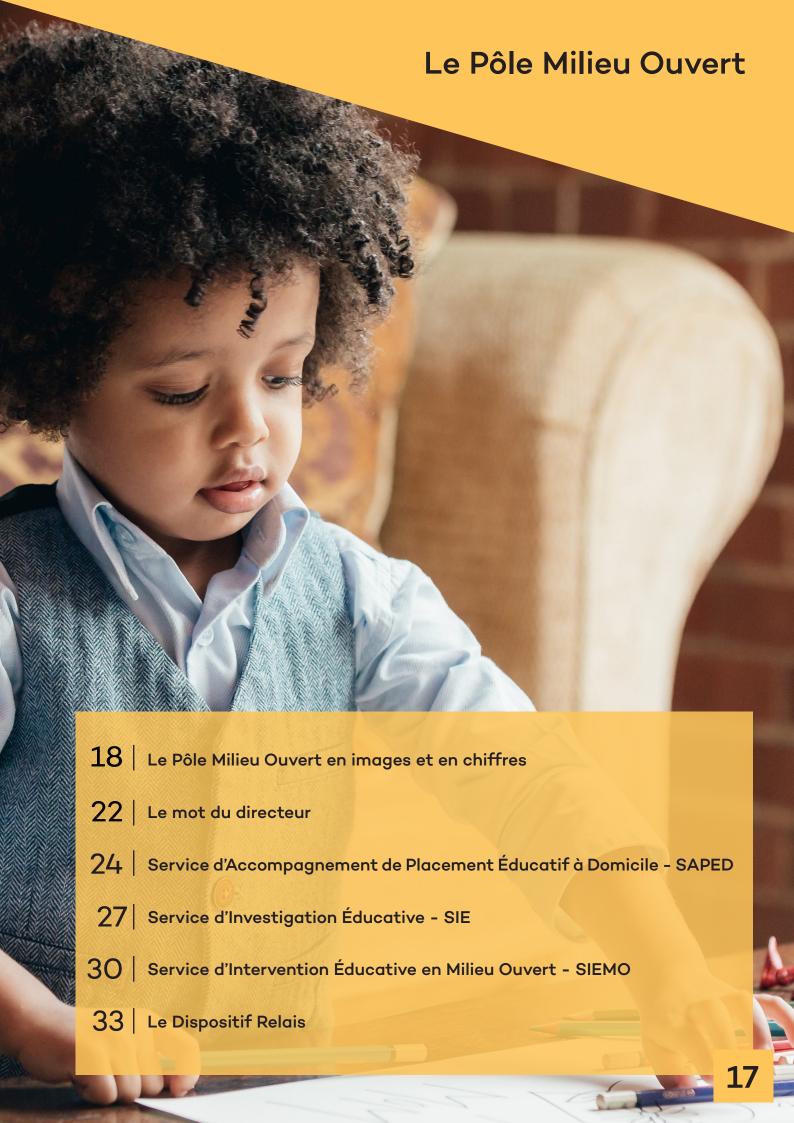
La pandémie de COVID 19, ses effets immédiats et ses conséquences à venir, déstabilisent le fonctionnement, l'organisation et l'exercice même de la mission de protection.

Se projeter en 2021, c'est ambitionner un quotidien plus propice à :

- La reprise de l'activité en particulier sur les places d'hébergement ouvertes aux départements extérieurs;
- La réduction des listes d'attente en milieu ouvert par l'augmentation des capacités des services saturés;
- La mise en place des formations des professionnels prévues pour l'accompagnement des changements du secteur et des nouveaux besoins du publics;
- L'équipement en logiciels sécurisant et optimisant les données des usagers et des salariés;
- La création de temps, d'espaces physiques et virtuels favorisant tant le croisement des compétences et connaissances professionnelles que des valeurs et finalités associatives;
- La conduite de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour assurer l'efficience de l'organisation et des parcours professionnels;
- L'avancée de la révision du projet associatif fédérant les acteurs autour de l'objet et de l'avenir de la Sauvegarde 37.

Cécile DELHOMME

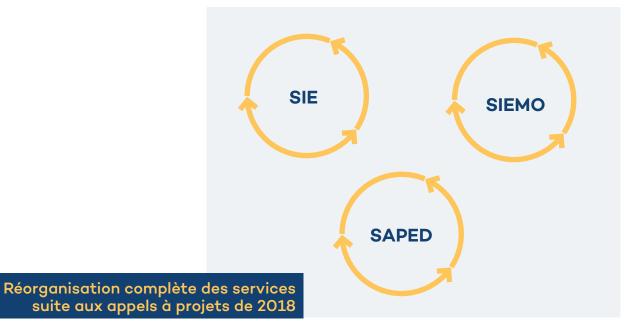
Directrice Générale



### 2020 - LE PÔLE MILIEU OUVERT EN IMAGES



Une action supplémentaire pour les enfants en danger : un art-thérapeute et spécialiste de la protection de l'enfance, vient à la rencontre des enfants avec sa caravane afin d'offrir un lieu neutre, favorable à la créativité et l'échange.





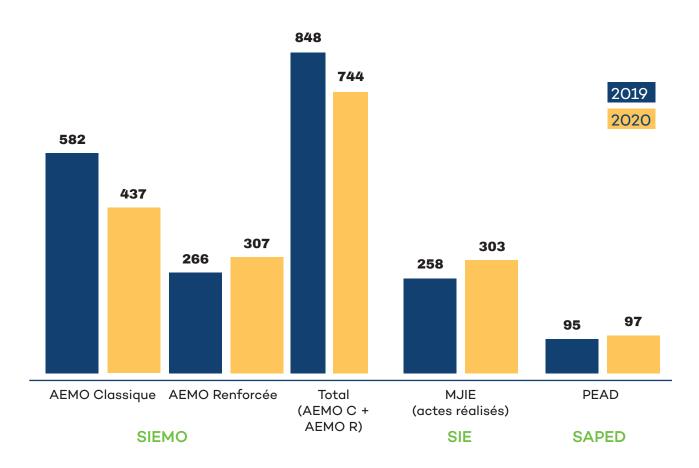




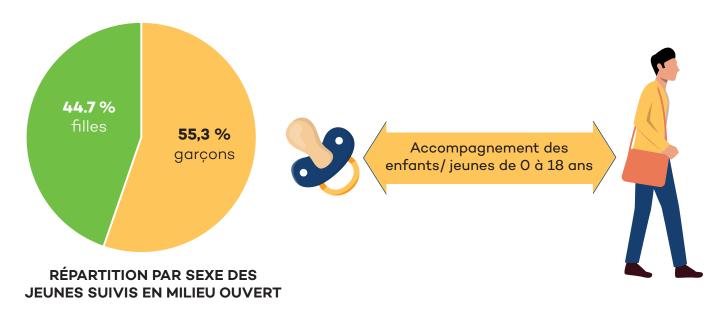
## LE PÔLE MILIEU OUVERT EN CHIFFRES



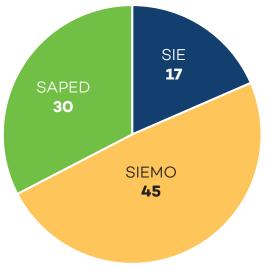
# 3 services composent le Pôle Milieu Ouvert SIE - SAPED - SIEMO



**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT** 



Éducateurs spécialisés, assistants sociaux, éducateur jeunes enfants, moniteurs éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale, techniciens d'intervention sociale et familiale, psychologues...



# RÉPARTITION PAR SERVICE DES 92 SALARIÉS (au 31/12/2020)

\*Plusieurs personnes interviennent sur différents services

Prix de journée ou prix de la mesure

Acte de MJIE:

2 675,76 €

Mesure d'AEMO Classique

11 €

Mesure d'AEMO Renforcée 20 €

PEAD **55 €** 

#### LE MOT DU DIRECTEUR

L'année 2020 restera indéniablement marquée par la crise sanitaire du Coronavirus 2019. Cette pandémie a bouleversé l'organisation entière de notre société, a ébranlé le lien social, les conditions de travail, les modes de vie et de communication.

Ses effets ont mis, plus que jamais, en lumière la frange des marginalités délaissées et ont eu un impact direct sur des inégalités sociales déjà existantes. Sans prise en charge adaptée, la situation s'est révélée parfois dramatique pour les familles en difficultés, pour les enfants en danger, pour les couples ou personnes en situation de conflits voire de violences conjugales, pour les personnes fragiles ou isolées.

Parce qu'en protection de l'enfance le virtuel ne suffisait pas, les services du Pôle Milieu Ouvert de la Sauvegarde 37 ont maintenu une mission de protection pleine et entière au regard de l'impératif de continuité de la mission de service public.

Alors même que le secteur de la protection de l'enfance n'a pas fait l'objet d'orientations claires des pouvoirs publics dans cette crise, le choix du maintien de l'exercice complet de nos missions aura permis la poursuite des visites à domicile pour l'ensemble des situations considérées comme nécessitant un lien en présentiel (situations dégradées, risque de danger avéré pour les enfants, etc..), parfois plusieurs fois par semaine avec évidemment le respect strict des recommandations sanitaires. À minima, les contacts téléphoniques ont été maintenus avec l'ensemble des familles concernées par l'une des mesures exercées par nos services.

Dans l'objectif de maintenir ce difficile équilibre entre l'exercice des missions de service public et la nécessaire protection des salariés, les équipes éducatives ont progressivement été autorisées à exercer une part administrative de leur travail à partir de leur domicile.

Enfin, la crise sanitaire aura indéniablement mis un frein dans l'inscription de nos actions sur le territoire. Habituée à mettre en œuvre ses missions en partenariat et en réseau, la Sauvegarde 37 a souffert, comme tous ses partenaires, de l'absence de temps de rencontre, d'échange, d'élaboration, de coordination avec certains de ses partenaires.

Sur l'ensemble de cette année 2020, il est

important de saluer l'engagement, la patience, les capacités d'adaptation, et la créativité de l'ensemble des professionnels du Pôle Milieu Ouvert qui ont souvent dû réinventer leurs modes d'interventions au bénéfice des enfants et des familles.

Après une réorganisation complète des services suite aux appels à projets de 2018, le Pôle Milieu Ouvert est désormais organisé entièrement tel que cela était prévu dans les projets. En 2020, l'heure est désormais à l'évaluation de ces mêmes projets. En effet, certains écarts sont mesurés entre l'ambition initiale de cette réorganisation et la réalité de terrain. Sur plusieurs points, les professionnels sollicitent la clarification de notre organisation : modalités d'intervention équipes pluridisciplinaires, horaires d'intervention, activités collectives, astreinte des services de milieu ouvert, etc.

De manière plus étendue et dans l'objectif permanent d'offrir des interventions et des accompagnements de qualité, un important travail a été mené pour relancer la dynamique d'évaluation interne. Celle-ci porte de manière privilégiée sur la pertinence, l'impact et la cohérence des actions déployées par nos services, au regard d'une part, des missions imparties et d'autre part, des besoins et attentes des enfants et familles.

Enfin, l'ensemble du travail mené par les équipes aura permis le déploiement attendu d'un des axes de nos projets : l'intervention d'un arthérapeute dans le cadre de certaines mesures d'AEMO ou de PEAD. En effet, le Pôle Milieu Ouvert enrichit désormais certains accompagnements par les interventions d'un arthérapeute qui intervient ponctuellement auprès des enfants et de leurs parents. Dans l'idée de poursuivre la mise en œuvre de nos missions de manière pluriprofessionnelle, cette opportunité apparaît comme une vraie plus-value pour le projet éducatif des jeunes accompagnés dans nos services.

#### Activité des services

La capacité autorisée du Service d'Investigation Éducative (SIE) est habituellement de 276 actes. Malgré une activité à 100%, et face à l'augmentation importante des prescriptions de Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative (MJIE) fin 2019 et début 2020, la liste d'attente sur ce service a atteint des proportions sans

précédent. Au premier trimestre, plus de 120 MJIE n'ont pas pu être attribuées dans un délai raisonnable. Face à ce constat, la PJJ a accepté d'augmenter temporairement l'activité du SIE à hauteur de 24 mesures supplémentaires, soit un exercice total de 300 actes. Ainsi, et malgré la crise sanitaire, 303 actes ont été réalisés sur l'ensemble de l'année. Pour se faire, ont été recruté de nouveaux professionnels dont l'intégration s'est parfaitement réalisée. En fin d'année, le SIE s'est inscrit avec intérêt dans une démarche d'évaluation externe.

En 2020, comme en 2019, l'activité du SIEMO est calculée sur un exercice de 312 AEMO Classiques et 134 AEMO Renforcées pour le Conseil Départemental d'Indre et Loire, auxquelles s'ajoutent 18 AEMO dans le cadre de délégations de compétences. Ce calibrage ne correspond pas à la réalité des besoins observés sur le territoire, où davantage d'AEMO Renforcées sont prescrites. Avec un taux d'occupation avoisinant les 100%, le SIEMO, autorisé à pratiquer une fongibilité de ces mesures, a continué d'exercer plus d'AEMO Renforcées que d'AEMO Classiques.

Bien qu'aucune admission n'ait été refusée en 2020, l'activité du SAPED n'a jamais été pleine au cours de cette année. La montée en charge s'est poursuivie sur l'ensemble de l'année, atteignant 65 accompagnements sur les 68 prévus.

Le Dispositif Relais, en partenariat avec l'Éducation Nationale, a, cette année, dû composer avec une difficile réalité : parvenir à maintenir sa mission de lutte contre la marginalisation scolaire et sociale de jeunes soumis à l'obligation scolaire malgré un contexte sanitaire ayant fortement bousculé voir empêché les actions pédagogiques et éducatives.

Sur le plan budgétaire, et bien que l'ensemble des modalités d'intervention ait été maintenu afin de garantir l'exercice de nos missions de protection de l'enfance, la crise sanitaire a eu un impact important sur l'ensemble des charges. Le Pôle Milieu Ouvert clôture donc ses comptes administratifs 2020 avec une balance financière positive.

#### Perspectives 2021

Dans le cadre de l'amélioration continue de notre action, l'année 2021 permettra, nous l'espérons, de poursuivre la réflexion sur différentes thématiques ou formations engagées ou reportées : participation des familles, évaluation des compétences parentales, apports de la médiation dans l'accompagnement des situations de conflit parental, mise en œuvre des visites médiatisées, etc.

Nous avons par ailleurs eu la confirmation qu'en 2021 des réunions de travail avec le Conseil Départemental et les autres associations du territoire permettront de terminer la nécessaire construction de référentiels mesures (PEAD et AEMO notamment). Ces référentiels, associés aux différentes démarches d'évaluation des projets des 3 services permettront l'actualisation de ces derniers afin de préciser davantage les modalités d'intervention auprès des enfants et des familles.

Enfin, et compte tenu de la montée progressive des effectifs sur la liste d'attente du SIEMO, nous espérons obtenir une augmentation temporaire d'activité afin d'intervenir dans ces nombreuses situations qui ne peuvent, à l'heure actuelle, bénéficier d'un accompagnement dans des délais raisonnables.

Guillaume HAILLOT

Directeur du Pôle Milieu Ouvert

#### SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE PLACEMENT ÉDUCATIF À DOMICILE - SAPED

#### Qu'est ce que le SAPED?

Le dispositif de Placement Éducatif À Domicile (PEAD) est exercé par le Service d'Accompagnement de Placement Éducatif à Domicile (SAPED) qui répond à une mesure de placement d'un enfant. Elle peut être soit administrative (décidée par l'Aide Sociale à l'Enfance) soit judiciaire (prononcée par le Juge des Enfants), et autorise la mise en œuvre de l'hébergement de l'enfant au domicile parental.



**97** accompagnements en 2020



Repli PEAD pour **12** enfants, ce qui représente **9** accompagnements

18 placements avec éloignement prononcés par les magistrats dont 15 faisant suite à une période de repli.

En 2020, le Service d'Accompagnement de Placement Éducatif À Domicile a été marqué par la pandémie du COVID-19, ce qui a demandé une réorganisation en interne à plusieurs niveaux. L'ensemble des professionnels du service a dû s'adapter aux restrictions et aux différents protocoles sanitaires.

En effet, il a fallu repenser l'accompagnement auprès des familles, tout en maintenant le cadre de nos missions, à savoir la protection des enfants qui sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le pré-projet du Service de Placement Educatif A Domicile a dû être revisité à l'aune de la pandémie.

Un des axes central dans les problématiques des familles accompagnées est celui de « l'ouverture sur l'extérieur ».

Cependant, à certaines périodes de l'année 2020, les activités collectives proposées par le service, ont été suspendues. De plus, l'accès aux espaces culturels étant particulièrement restreint, voire inaccessible, les différents professionnels du service de PEAD ont dû être force de proposition et ont fait preuve de créativité.

Des ateliers en visio ou au service ont été proposés aux familles. Néanmoins, le respect des gestes barrières et du protocole sanitaire nous ont amené à ne cibler qu'une seule famille à la fois.

Durant la période de confinement, les professionnels du Service d'Accompagnement de Placements Éducatifs À Domicile ont continué à se rendre au domicile des familles et à proposer des sorties sur l'extérieur.

Pendant la période de confinement, le Service de PEAD n'a pas pu mettre en œuvre de nouvelles admissions. Cependant, ce service a été sollicité pour des CPE.

Malgré le contexte lié à la crise sanitaire, le service de PEAD a continué à solliciter des partenaires extérieurs, notamment une socioesthéticienne. De plus, un art-thérapeute rencontre des enfants du Service de PEAD deux fois par semaine. Les séances en art-thérapie se déroulent dans sa caravane, située sur le parking à l'extérieur du Pôle Milieu Ouvert. Les jeunes qui bénéficient de ces séances ne bénéficient d'aucune prise en charge extérieure.

#### L'activité au S.A.P.E.D en 2020

En 2020, le Service d'Accompagnement de

Placements Educatifs à Domicile a exercé en moyenne 58 accompagnements. Les cheffes de service du PEAD ont effectué 67 CPE, pour la plupart en présentiel et quelques-unes en distanciel.

Le service de PEAD a été mobilisé sur plus d'une cinquantaine d'admissions pour lesquelles certaines n'ont pas donné lieu au final à une mesure de PEAD.

Sur l'année 2020, on comptabilise 6 PEAD administratifs.

#### Les nouveautés au SAPED en 2020

Malgré la pandémie et les nombreuses restrictions liées au contexte sanitaire, les Cheffes de Service ont formalisé les différentes demandes de clarification des procédures du PEAD.

En effet, elles ont créé un classeur, outil support à l'exercice de la mesure de PEAD où sont déclinées les procédures du service. Il sert de cadre pour l'ensemble des professionnels du PEAD et également pour les nouveaux arrivants. Un exemplaire est disponible sur le réseau, ainsi que dans chaque bureau. Celuici est appelé à être évolutif en fonction des besoins repérés par les équipes.

De plus, depuis 2020, les Cheffes de Service organisent des temps de travail avec les deux psychologues du PEAD, ayant pour objectif entre autres d'harmoniser leurs pratiques et de mutualiser leurs compétences.

Ces temps d'échanges en 2020 ont donné lieu:

- à la mise en place de suivis systématiques entre chaque synthèse au cours de la mesure,
- et à leur présence systématique au premier rendez-vous au service avec les familles, avec l'équipe pluriprofessionnelle.

En 2020, une programmation avec différents partenaires a été mise en place sur les réunions d'équipe : notamment avec le Mouvements du Nid, l'Espace Santé Jeunes, le Planning Familial. De plus, une intervention par deux professionnels en interne sur la question de l'intimité et de la vie privée a pu avoir lieu.

Suite aux échanges dans le cadre de l'écriture du référentiel départemental PEAD, une rencontre a pu avoir lieu entre le service de PEAD de la Sauvegarde 37 et le service de PEAD de Touraine Nord-Ouest. Cette rencontre a permis d'échanger autour des pratiques, des missions, des modalités et du déroulé de mesure et également de faire un point sur la question des replis.

Suite à la recherche au PEAD sur la participation des familles menée par Madame Chapeau, une chercheuse japonaise avait émis le souhait de pouvoir travailler sur cette thématique avec le Service d'Accompagnement de Placements Educatifs à Domicile. Néanmoins, le contexte sanitaire n'a pas permis son déplacement en France, et cette rencontre n'a pas eu lieu.

Le service de PEAD est adossé au Pôle Milieu Ouvert. De fait, les replis s'effectuent sur le Pôle Hébergement de la Sauvegarde 37. Afin d'organiser au mieux ces replis, dans l'intérêt des enfants et des familles, une revisite du protocole déjà existant et la création d'un outil ont été nécessaires. Ce travail a pu s'effectuer en collaboration étroite avec le Pôle Hébergement.

En 2020, des professionnels du service de PEAD, en présence des deux cheffes de service et du Directeur du Pôle Milieu Ouvert, ont mené un travail afin de réfléchir et d'élaborer un projet sur la mise en œuvre des visites médiatisées désormais exercées par le service de PEAD. Ce projet a été finalisé en 2021, et doit être validé par le comité de direction.

Au vu du nombre important d'accompagnement de futurs jeunes majeurs, un guide pratique du jeune adulte a été élaboré par les CESF du Pôle Milieu Ouvert, avec le soutien pour la mise en forme de la Chargée de Communication.

Ces nombreux projets ont pu aboutir malgré le contexte sanitaire.

#### Les perspectives au S.A.P.E.D en 2021

En 2021, le Service d'Accompagnement de Placements Éducatifs À Domicile a pour objectif de mener à bien différents projets.

Le projet sur la mise en œuvre des visites médiatisées doit être finalisé et validé, afin d'être présenté à l'ensemble des professionnels du service, et plus globalement à l'ensemble des services du Pôle Milieu Ouvert.

Le travail sur la question des replis doit se poursuivre. En 2021, il sera question dans un premier temps de valider la nouvelle convention de repli et les nouveaux outils. Dans un second temps, il sera nécessaire de prévoir une présentation à l'ensemble des professionnels du service de PEAD. Cette convention va permettre au Pôle Milieu Ouvert et au Pôle Hébergement d'avoir un cadre sur lequel s'appuyer.

Le service de PEAD a aussi la volonté de faire le lien avec l'ensemble des services, en interne, au niveau du Pôle Milieu Ouvert et du Pôle Hébergement, et en externe. En effet, de notre point de vue, il est nécessaire de relancer la communication avec l'ensemble des structures et partenaires, et de présenter les missions du service de PEAD.

Des rencontres dans le cadre de l'écriture du référentiel départemental PEAD doivent avoir lieu en 2021. Ces échanges vont permettre d'harmoniser les pratiques, et d'avoir un support, un cadre, pour l'ensemble des services de PEAD.

Le service de PEAD a pour projet également de produire un livret d'accueil à destination des enfants de 0 à 12 ans. En effet, le livret d'accueil actuel n'apparait pas adapté pour les jeunes enfants. De fait, un groupe de professionnels envisage de réfléchir à un livret adapté, avec des illustrations pour les enfants, afin de présenter la mesure de PEAD.

Le service envisage aussi en 2021 d'engager un travail de réflexion et d'évaluation pour permettre l'évolution du projet de service dans une objectif d'amélioration continue de la qualité.

Les professionnels du service de PEAD vont continuer en 2021, à réfléchir à de nouveaux supports, à de nouveaux outils afin d'accompagner au mieux les familles, dans un contexte sanitaire difficile. Les espaces culturels étant inaccessibles, il est donc nécessaire de poursuivre la réflexion.

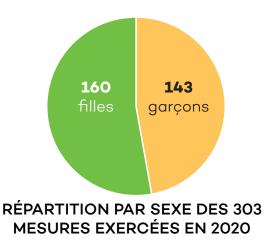
F. MAURY et S. MARGERIT Cheffes de Service du PEAD

#### SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE- SIE

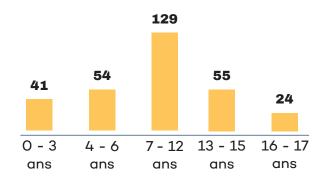
#### Qu'est ce que le SIE?

Ce service exerce des Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative (MJIE). Sur décision du juge des enfants. Les professionnels évaluent la situation de l'enfant dans son environnement, le ou les danger(s) encouru(s) et proposent toute mesure de protection nécessaire à l'intérêt de l'enfant.

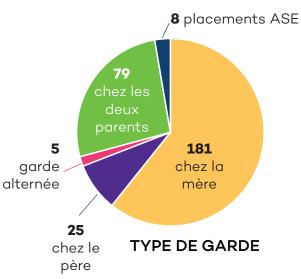




Lieu de résidence des enfants / jeunes		
Agglo Tours	136	
Hors Agglo	167	



EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE



2020 été particulièrement L'année а conséquente pour le Service d'investigation Éducative, bien au-delà de la crise sanitaire qui a impacté pratiquement depuis le début de l'année, tant la vie que l'activité du service. Tout d'abord, il a été envisagé via le support de « petit déjeuner », de rencontrer les partenaires avec lesquels le service peut régulièrement travailler dans le cadre de la MJIE. L'obiectif de ces rencontres était de présenter notre organisation, d'expliquer notre travail d'investigation et la façon dont notre intervention spécifique peut s'articuler avec un travail en partenariat.

Ces rencontres, prévues en deux temps (la deuxième quinzaine de mars 2020), comptetenu du nombre prévisionnel de participants (200 professionnels) provenant tant du champ de la protection de l'enfance, du handicap, du milieu hospitalier que de l'Éducation Nationale, ont malheureusement dû être annulées en raison de la crise sanitaire de la COVID-19 qui s'annonçait.

En ce qui concerne l'activité du service, la Direction Territoriale de la PJJ, compte tenu du nombre de MJIE reçues depuis la rentrée de septembre 2019, a accordé des moyens supplémentaires au service, voyant ainsi un nombre de MJIE à réaliser pour l'année 2020 passer de 276 à 300 mineurs. Cette demande a été prolongée pour l'année 2021 avec les moyens nécessaires. En effet, l'équipe a bénéficié de l'arrivée de professionnels (travailleur social, psychologue, personnel administratif et encadrement), afin de réaliser cette activité supplémentaire. Il est à noter que lorsque cet objectif de 300 mineurs a été reconduit pour l'année 2021, la direction a fait le choix d'ouvrir un poste de coordinateur à temps partiel, afin de mieux accompagner techniquement l'équipe dans la mise en œuvre de ces nouvelles mesures.

Malgré l'augmentation du nombre de MJIE réalisées par le service, il est important de constater que le nombre de mesures en attente est continu durant toute cette année 2020 allant presqu'à 120 mineurs en attente de prise en charge, soit doublant pratiquement le nombre de mineurs sous la responsabilité du service (en moyenne 140 mineurs pris en charge par l'équipe). Les familles, prévenues via un courrier, de cette liste d'attente, peuvent cependant interpeler le service en cas de besoin. Il en est de même pour les partenaires qui nous sollicitent. Il est important de préciser que ce nombre de mesure en attente oscille entre 30 à 40 mineurs en moyenne, entrainant

sauf situation d'urgence, une attente de 8 à 10 semaines avant que ne débute la MJIE.

En ce qui concerne la vie de l'équipe, outre la réorganisation en lien avec le passage à 300 mineurs pris en charge sur l'année et la création d'un poste de coordinateur à temps partiel, un nouveau psychologue a intégré le service en tout début d'année 2020, suite à une vacance de poste. Ce même professionnel a vu son temps augmenter en lien avec le passage à 300 mineurs. Une éducatrice spécialisée est venue compléter l'équipe en fin d'année, toujours concernant cette activité amplifiée.

La sociologue qui avait intégré le service depuis 5 ans a quitté ses fonctions au printemps dernier. Ce départ a conduit l'équipe à réinterroger les besoins repérés sur cette fonction administrativement appelée « autre expert ». Au vue de l'activité répertoriée de ces dernières années et du nombre d'enfants de moins de 6 ans pris en charge dans le cadre de la MJIE (une moyenne de 30% sur ces 4 dernières années), la direction a fait le choix de rechercher le profil d'une puéricultrice pour renforcer l'équipe pluridisciplinaire. Les critères suivants ont été retenus afin d'argumenter ce projet :

- Avoir au sein du service une professionnelle aux compétences reconnues concernant les enfants 0-3 ans;
- Affiner les observations des enfants, sur :
  - » Leur développement psychomoteur global,
  - » Plus précisément : langage, sensoriel, socialisation, socio-affectif, motricité fine...,
  - » La relation parents/enfant et plus particulièrement le lien mère/enfant.
- Avoir un regard croisé pluridisciplinaire avec les autres professionnels (travailleur social, psychologue) avec possibilité d'entretien en co intervention;
- Permettre aux psychologues de se positionner sur d'autres aspects de la MJIE (à la place d'un entretien mère/enfant), comme de recevoir l'un des deux parents, ou dans le cadre d'un entretien psychoéducatif pour retracer l'histoire familiale;
- Pouvoir finaliser le projet d'aménager l'un des bureaux d'entretien pour l'accueil des tout-petits.

Toutefois, le service se confronte à la difficulté de trouver un tel profil. Aucune candidature en 6 mois, malgré l'intervention et l'activation du réseau partenarial (CHRU, Conseil Départemental...).

Il apparait nécessaire d'évoquer maintenant l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation du service.

Tout d'abord le premier confinement a interrompu le travail d'investigation tel qu'il est habituellement réalisé. Si une partie des visites ont été suspendues, certaines visites à Domicile ont eu lieu et un lien téléphonique de façon hebdomadaire a été à minima maintenu avec l'ensemble des familles. Une permanence téléphonique a été étendue à la journée pour traiter chaque situation urgente (tant pour les mineurs pris en charge que pour ceux dont la mesure était en attente). Les familles ont été informées par courrier de ces dispositions exceptionnelles.

Certaines MJIE ont été attribuées sur ce laps de temps, à la demande des Juges des Enfants compte tenu du caractère préoccupant des situations.

Par la suite, l'activité a repris de façon plus classique avec certains aménagements liés au contexte sanitaire et aux protocoles associatifs arrêtés (visites au service réglementées, suspension des Co interventions entre travailleurs sociaux, impossibilité de consulter les fonds de dossier au Tribunal Pour

Enfants, travail depuis le domicile, espacement des temps de réunion...).

Le travail d'investigation s'est poursuivi et continue de se poursuivre dans ces conditions en 2021.

Malgré ce contexte très particulier, l'équipe a poursuivi sa mission d'investigation.

Enfin, les perspectives de l'année 2021, s'annoncent aujourd'hui sous 3 angles :

- Poursuite de la volonté de recruter une puéricultrice, ou tout de moins une professionnelle d'un autre profil mais permettant de venir répondre aux critères recherchés autours des « tout petit »;
- Réalisation de l'évaluation externe du Service
- Évaluation et l'actualisation du Projet de Service.

Ces perspectives traduisent la volonté de vouloir toujours chercher à améliorer la pratique de l'équipe et la qualité de nos interventions, dans l'optique d'assurer la protection des mineurs pour lesquels le service est mandaté.

Pierric PINSON Chef de service du SIE

#### SERVICE D'INTERVENTIONS ÉDUCATIVES EN MILIEU OUVERT - SIEMO

#### Qu'est ce que le SIEMO?

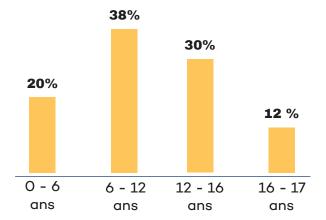
Lorsque les parents font face à des difficultés éducatives et/ou qu'un enfant est en danger ou en risque de l'être, le Juge des Enfants peut instaurer une mesure d'AEMO. Cet accompagnement de la famille et de l'enfant a une durée et une fréquence d'intervention préalablement fixées par le Juge des Enfants. Ainsi, elle peut être ordonnée pour une période allant de 6 mois à 2 ans, renouvelable, et elle peut être assortie de moyens renforcés pour une intervention plus intensive.



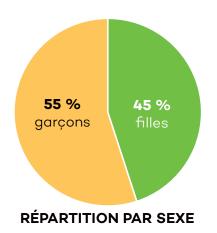
**3** équipes interviennent au SIEMO :



1 équipe sur la Métropole Nord-Ouest



RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES 744 ENFANTS ACCOMPAGNÉS EN 2020



L'année 2020 a permis d'expérimenter le nouveau fonctionnement et la nouvelle organisation du service, et d'en faire un premier bilan. Pour cela, les professionnels du SIEMO ont été sollicités individuellement via un questionnaire auquel ils ont majoritairement répondu, et collectivement en réunion d'équipe et de service. Trois thématiques ressortent principalement de ce premier bilan :

La pluriprofessionnalité avait largement abordée dans le rapport d'activité 2019. Les co-interventions et le travail d'équipe (travailleurs sociaux, psychologues et chefs de service) permettant une adaptation au plus près des besoins des enfants et de leurs familles. Sans être systématiques, des co-interventions de moniteurs éducateurs. techniciennes en intervention sociale et familiale, et/ou conseillères en économie sociale et familiale, peuvent être envisagées, en complémentarité des travailleurs sociaux référents. Ces interventions sont pensées en termes de modalités pour mettre au travail les objectifs fixés, à partir des besoins identifiés et des potentialités de la famille. Elles s'adaptent au temps nécessaire à la famille pour se mobiliser et envisager un changement, tout en n'ayant pas vocation à s'inscrire dans la durée de la mesure éducative. Les bénéfices de cette pluriprofessionnalité sont multiples : richesse des approches et croisement des regards, en lien avec les spécificités métiers, pour gagner en objectivité, mise au travail en simultané des différents axes repérés pour favoriser une prise en compte globale des difficultés familiales et une meilleure efficience de la mesure éducative dans l'intérêt de l'enfant. Toutefois, une vigilance est aussi portée à certains écueils tels que : ne pas se substituer aux dispositifs de droit commun, ne pas « faire à la place » des parents, sauf situation particulière et pour impulser des réponses aux besoins des enfants, mais bien responsabiliser les parents et les amener à trouver leurs solutions, celles qui correspondent à leurs valeurs et modèles de référence, dans les limites de l'intérêt de l'enfant. En effet, ce type d'approche peut permettre que les changements opérés par la famille, même s'ils sont impulsés par notre intervention, soient pérennes et nous permettent de nous désengager pour envisager l'arrêt de la mesure éducative. Ainsi, la posture des professionnels, dans cette dimension de l'accompagnement, est primordiale. Elle doit s'adapter et être réajustée en fonction de chaque famille et de ce qui se joue dans la relation. De la même facon, le temps de la rencontre entre famille et professionnel(s) est important et doit être préservé/privilégié pour mieux comprendre les enjeux et permettre à la famille de donner sens, d'accepter et d'investir notre intervention. Ce temps doit être mis à profit pour repérer les réels besoins à travailler, à partir desquels nous pouvons construire nos modalités d'intervention. Ainsi, il est possible d'envisager les mesures d'AEMO/AEMO-R comme un accompagnement éducatif « surmesure » où la pluriprofessionnalité permet une multiplicité d'approches visant à répondre aux besoins des enfants et de leur famille.

Les horaires d'intervention sont élargis dès 7h et jusqu'à 22h en semaine, en réponse aux Appels à Projet. Si les professionnels du Pôle Milieu Ouvert se sont toujours adaptés aux besoins des situations et aux disponibilités des familles, avec des possibilités d'intervention au-delà des horaires d'ouverture du service et de leur planning prévisionnel, ils ont maintenant un planning fixe et répétitif où les horaires élargis apparaissent à des dates précises. Toutefois, avec le recul d'une année d'expérimentation, nous observons ces plannings ont fait l'objet de nombreux changements afin de s'adapter aux contraintes organisationnelles (audiences, réunions de synthèse en équipe pluriprofessionnelle, rendez-vous partenariaux...) aux disponibilités des familles. Par ailleurs, la pertinence des créneaux élargis est interrogée au regard des spécificités des missions AEMO. Une amplitude de 8h à 20h nous semblerait à ce titre plus adaptée à la réalité du travail en Milieu Ouvert, tout en conservant une adaptation des nécessaire concernant situations ponctuelles ou d'urgence. En effet, une visite matinale dans une famille, pour répondre à un besoin identifié, peut être pertinente (observation et soutien de l'organisation familiale pour la préparation des enfants, accompagnement d'un adolescent vers son lieu de scolarité...), mais la systématisation de ce type d'intervention a peu de sens voire peut être contre-productive tant elle instille parfois un fort sentiment de contrôle et une dimension très intrusive pour la famille. En effet, dans un contexte d'aide contrainte, l'intervenant doit tisser une relation de confiance avec les familles pour espérer mener à bien la mission qui lui est confiée et, pour cela, respecter l'heure à laquelle les espaces privés s'ouvrent à peine ou se referment, sauf à répondre à un besoin particulier, identifié et clairement explicité à la famille. Ainsi, s'il existe bien des espaces marginaux pour intervenir tôt le matin et tard le soir, il n'en reste pas moins

qu'il est indispensable de prioriser le sens de nos actions, de préserver l'intimité des familles mais également de prendre en compte la disponibilité des acteurs familiaux. D'autres temps quotidiens sont donc à privilégier pour observer les interactions familiales, les postures parentales, et mettre au travail le lien parent-enfant (accueil au retour de l'école, goûter, accompagnement aux devoirs, activités supports au domicile ou à l'extérieur...).

Le travail le samedi est une autre spécificité du SIEMO avec des besoins davantage repérés entre 9h et 18h. En dehors de ces créneaux horaires, la notion d'ingérence pourrait être questionnée. Ce temps d'intervention permet des rencontres avec des parents indisponibles en semaine du fait de leur travail, ou qui accueillent leur(s) enfant(s) uniquement le week-end. Pour certaines familles, ce temps est souvent plus détendu avec moins de contraintes qu'en semaine, ce qui permet des échanges plus authentiques, une meilleure écoute et disponibilité. C'est aussi un temps privilégié pour des activités collectives. familiales ou individuelles. Par ailleurs, les professionnels constatent une disponibilité de leur part, n'étant pas sollicités par divers appels des familles et partenaires, ou par des temps de travail institutionnels. Nous pouvons néanmoins relever certains écueils, le week-end restant, pour de nombreuses familles, un temps privilégié où notre intervention serait perçue comme trop intrusive. Ainsi, comme pour les horaires élargis, le travail le samedi nécessite de s'adapter aux besoins et disponibilités des familles, avec une réelle souplesse des professionnels quant à leur planning et à leur organisation de travail.

Forts de ce bilan à court terme, les professionnels du SIEMO s'emploient à faire évoluer le pré-projet du service pour rédiger un projet actualisé, correspondant à la réalité de nos missions et de nos interventions, dans un souci d'amélioration permanent et d'adaptation au plus près des besoins des enfants et de leurs familles.

Ainsi, le sens de l'astreinte éducative, telle qu'évoquée dans les Appels à Projets, est largement questionné. S'il semble pertinent de répondre aux attentes du Conseil Départemental concernant une situation d'urgence pour laquelle l'astreinte ASE serait sollicitée, la mise en œuvre d'une astreinte téléphonique à disposition des familles,

interroge l'ensemble des professionnels du SIEMO. En effet, le cadre des mesures d'AEMO a vocation à responsabiliser les parents qui peuvent solliciter les services de droit commun à tout moment et il est important pour nous de ne pas créer du besoin et/ou de nous rendre indispensables, ne permettant plus aucune initiative parentale et nous substituant à leur niveau de responsabilités. Leurs réponses, dans des situations de crise, nous permettent d'évaluer leurs compétences et ressources, et de mettre au travail la famille dans ce qui fait danger/problème pour l'enfant, jusqu'à envisager d'autres orientations plus adaptées pour l'enfant si besoin. Ainsi, le sens de l'astreinte en AEMO est clairement questionné et doit nécessairement faire l'objet d'une réflexion conjointe, préalable à la finalisation du projet de service, concernant les attentes du Conseil Départemental, les spécificités de l'AEMO et les moyens d'intervention du SIEMO.

Par ailleurs, en 2020, outre l'expérimentation de cette nouvelle organisation, le SIEMO a dû faire face à un nombre important de mesures en attente (jusqu'à plus de 100 mineurs) pour lesquelles les chefs de service ont été régulièrement sollicités, nécessitant des mises en œuvre d'interventions en urgence, à la demande des magistrats.

Nousespérons que des moyens supplémentaires permettront de réguler l'activité du service en 2021, et surtout de répondre à nos missions de protection de l'enfance dans des délais raisonnables.

Globalement, et au-delà des mesures mises en œuvre tardivement, les professionnels du SIEMO constatent une dégradation des situations familiales avec un niveau de danger très important et des critères multiples, des mesures d'AEMO pouvant être ordonnées en alternative au placement et/ou faute de place dans les dispositifs.

Ces différents éléments produisent un contexte de tensions multiples et fragilisent les professionnels qui, pour autant, restent mobilisés et engagés auprès des enfants et de leurs familles.

Franck HOUDIN, Alain ROBIN, Delphine TURGNE-NDIAYE Chef.fe.s de service SIEMO

#### LE DISPOSITIF RELAIS

#### Qu'est ce que le Dispositif Relais?

Le Dispositif Relais est destiné aux jeunes pris dans un processus de rejet de l'institution scolaire et qui ont perdu les règles de base qui organisaient leur présence et leur activité au collège. La prise en charge vise à intégrer durablement ces élèves dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle, en les engageant simultanément dans un parcours de resocialisation. La mise en œuvre de ce dispositif s'appuie sur un partenariat ente l'Inspection Académique, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les collectivités territoriales (le Conseil Départemental, les communes de la métropole), le tissu associatif de proximité et les familles.



L'organisation générale des dispositifs relais est présenté dans le Bulletin Officiel N°8 du 25 février 2021.

« Les dispositifs relais (classes, ateliers et internats) proposent un accueil temporaire adapté à des élèves en marginalisation scolaire et sociale afin de les préparer à la poursuite d'un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en s'attachant à privilégier un objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. »

En Indre-et-Loire, cette structure de l'Éducation Nationale existe depuis 1996. Une convention lie plusieurs partenaires qui en plus des dotations en personnels par l'Éducation Nationale, permettent le fonctionnement du dispositif:

 La Sauvegarde 37, partenaire historique, détache un poste d'éducatrice spécialisée, fournit une voiture et loue les locaux. Le conseil départemental lors du comité de pilotage valide ces engagements. Un cadre de la Sauvegarde participe aux commissions d'admission (4 à 5 par année scolaire).

- L'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) met à disposition un psychologue qui conduit le groupe d'analyse de pratiques professionnelles toutes les semaines. Un lien privilégié pour tenter de favoriser la mise en place de bilans pour certains élèves.
- L'État (le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - FIPD et le Commissariat Génnéral à l'Égalité des Territoires - GET), le département et Tours Métropole Val-de-Loire financent le dispositif. La Protection Judiciaire de la Jeunesse est signataire de la convention.

Cette convention devra être renouvelée fin 2021. Il convient de noter l'arrivée en janvier 2021 d'un nouveau Dasen.

L'année civile 2020 a vu apparaître la pandémie du COVID 19. Pour tous les enfants l'impact de cette crise sanitaire sur leur scolarité a été importante. Nous n'en mesurons pas encore les conséquences.

De janvier 2020 à Juin 2021 : une seule session s'est déroulée comme prévue. La deuxième a été interrompue par le confinement (en mars) ; l'enseignante coordinatrice a gardé contacts avec une majorité d'élèves et la dernière session ordinairement de mai à juin n'a pas eu lieu.

L'éducatrice spécialisée a été en arrêt maladie de février à juin.

De septembre à décembre 2020, la session (de 12 semaines) a pu s'organiser avec les renforts de mesures sanitaires comme dans tous les établissements scolaires.

Sur 26 dossiers présentés en commission d'admission (pour 3 sessions), 22 jeunes ont été admis. Un a déménagé avant le début de la session. 5 de ses élèves bénéficiaient d'une mesure de protection (AEMO, placement) exercée par la Sauvegarde 37.

Le dispositif relais répond à un besoin toujours présent pour les collégiens et leur famille en souffrance dans le rapport aux apprentissages et/ou l'institution scolaire. L'enjeu est de réconcilier l'élève avec son droit et ses capacités d'apprendre grâce à une pédagogie adaptée. L'estime de soi est souvent faible pour ces jeunes qui dans ce passage adolescent peuvent se mettre en danger. L'accompagnement doit aider à donner du sens à l'école et à s'en (ré) approprier les codes. Le dispositif relais permet aussi une considération et une disponibilité autre envers les parents afin de recréer un lien plus constructif avec le collège dans l'intérêt du projet de l'enfant.

Le dispositif relais n'a pas pour fonction de résoudre les problèmes familiaux, ni de prendre en charge les troubles de comportements graves, ni de se substituer à des prises en charge type SEGPA ou ITEP. Au cours de l'année 2020, deux jeunes accueillis relever toutefois de ce type de profil.

La stabilité de l'équipe est essentielle mais n'est pas garantie d'année en année. Les problèmes de connexion internet complexifient le travail quotidien.

Le projet du dispositif relais demande à être retravaillé au regard des évolutions au sein de l'école (l'école inclusive, le numérique...) et des moyens de la structure.

Florence AGBADOU- GARREAU Éducatrice spécialisée du Dispositif Relais 37



- 36 Le pôle hébergment en images et en chiffres
- 40 Le mot du directeur
- 43 | Maison d'Accueil de Jeunes Enfants
- Maison d'Enfants à Caractère Social Unité de Vie L'unité éducative de « l'Epan » L'unité éducative des « Renardières » L'unité éducative « Calder » L'unité éducative « Ernst »
- 57 | Service d'Accompagnement de Protection de Proximité en Pré-Autonomie

L'unité éducative de la « Chaumette » L'unité éducative de la « Bouchardière » L'unité éducative de la « Franc Palais » L'unité éducative de la « Bel Air »

- 66 | Service d'Accompagnement Personnalisé en Milieu Naturel L'unité éducative « Rivoli » & l'unité éducative « Jolivet »
- 69 | Service de Placement Familial
- 71 | Dispositif d'Accompagnement Éducatif des Mineurs Non-Accompagnés
- 74 Dispositif de Soutien à la Scolarité et à l'Insertion Professionnelle

#### 2020 - LE PÔLE HÉBERGEMENT EN IMAGE



Un musicothérapeute et auteur - compositeur pratique avec les enfants, l'éveil musical.



79 places d'hébergement réparties entre 3 modalités d'accueil : MECS - UV, MECS - SAPPPA et SAPMN ont été proposées aux départements exterieurs.







Une médiatrice animale, est venue à la rencontre des enfants afin de penser différemment l'intervention éducative pour le bien-être des enfants.

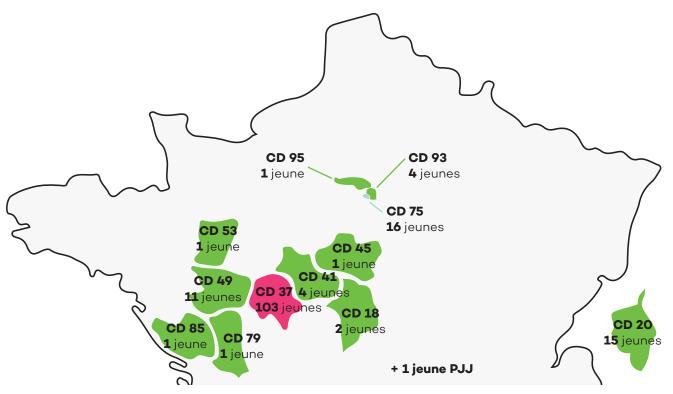






### LE PÔLE HÉBERGEMENT EN CHIFFRES



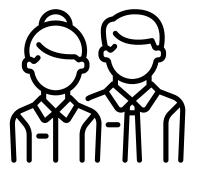


Départements d'origine des **161 ENFANTS accompagnés en 2020** sur le
Pôle Hébergement \*



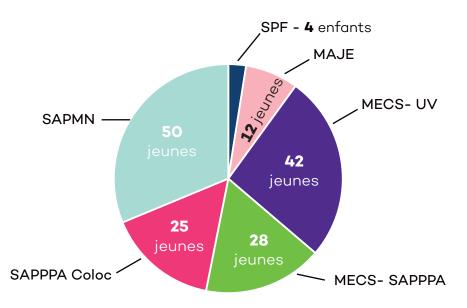
**RÉPARTITION PAR SEXE** 

<sup>\*</sup> Ces chiffres ne prennent pas en compte le DAEMNA. Le dispositif est présenté séparement.



#### 121 professionels au 31/12/2020:

éducateurs spécialisés, assistants sociaux, éducateur jeunes enfants, moniteurs éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale, techniciens d'intervention sociale et familiale. psychologues.



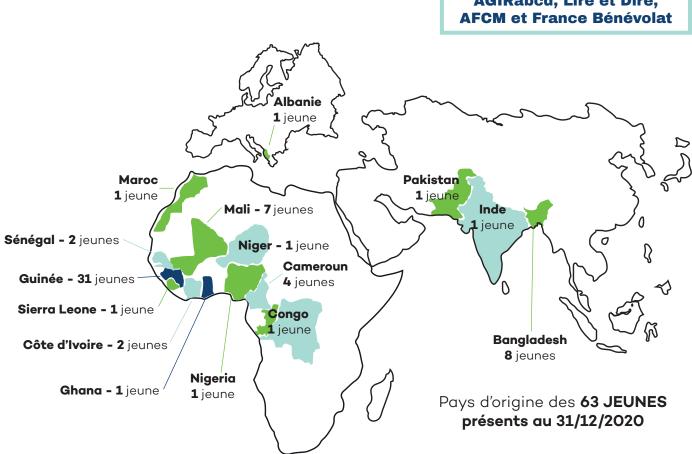
RÉPARTITION PAR SERVICE des 161 jeunes accueillis au 31/12 \*

### Dispositif d'Accompagnement Éducatif des Mineurs Non-Accompagnés



4 partenaires associatifs dans les domaines du soutien scolaire et de l'apprentissage du français:

AGIRabcd, Lire et Dire,



#### LE MOT DU DIRECTEUR

Dès le début d'année 2020, l'ensemble des professionnels du Pôle hébergement a œuvré pour réaliser les objectifs de travail et notamment : transformer l'activité du Pôle dans les unités et services prévus dans la réponse de l'appel à projet d'offre d'hébergement et d'accueil de jour; emménager l'activité SAPPPA à la Bouchardière à Jouélès-Tours ; emménagement des bureaux éducatifs pour la colocation de 2 SAPPPA ; création d'un 2ème lieu pour une équipe du SAPMN ; création du SPF ; élaborer le rapport d'activité du DAEMNA et proposer de prolonger l'activité de mai 2020 à mai 2022 proposer une extension du DAEMNA pour finaliser les accompagnements à la majorité par un accompagnement social de 10 places ; poursuivre et développer nos partenariats avec les départements extérieurs ; définir et accompagner la pluri professionnalité projetée notamment par la complémentarité des métiers ; concevoir le dossier informatisé de l'usager.

#### Contexte

L'année 2020 a débuté par la transformation des unités et services pour un démarrage de l'activité issue de l'appel à projet soit 150 places d'accueil contre 106 précédemment. Cette augmentation de capacité de 44 places est à destination des départements extérieurs et de la PJJ. Ces places ont également permis cette année de réaliser de la suractivité pour le département d'Indre-et-Loire.

La mise en œuvre de ces nouvelles modalités et la montée en charge de l'activité a débuté le 1er mars 2020. Avec l'appui d'une stratégie associative de communication, nous avons développé nos réseaux et partenariats avec les départements pour nous permettre d'atteindre l'objectif des 79 jeunes.

Le contexte sanitaire de mars a immédiatement stoppé la montée en charge des unités et services. Plusieurs facteurs liés à ce moment inédit ont freiné la possibilité d'accueillir le nombre de jeunes prévus. Nous avons cependant réussi à créer l'ensemble des modalités prévues tout en assurant une protection sanitaire à l'ensemble des enfants/jeunes, les familles et les salariés. Il est primordial de souligner l'engagement des personnels de tous les métiers dans l'exercice de la mission qui nous est confiée.

Tous les secteurs d'activité ont dû s'adapter à travailler « masqué », à distance, alors que l'accompagnement éducatif s'accompagne de nursing, de réconfort, d'activités collectives partagées, de liens sociaux à créer pour s'insérer etc.

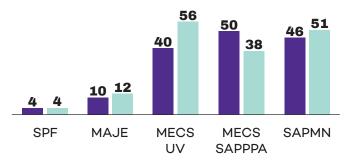
Les jeunes ont été présents au sein des unités de vie et des appartements plus de temps qu'habituellement. Outre les besoins pour l'accompagnement éducatif, plus de travaux d'entretien ont été nécessaires. La cuisine centrale a dû faire face à une activité très importante les midis durant les confinements. Les commandes « express » réalisées suite à l'annonce du premier confinement ont permis d'assurer tous les repas et toute l'année.

Les exemples d'adaptation et d'innovation sont nombreux et se sont orientés vers le soutien scolaire et l'accompagnement professionnel pour tous. Outre la recherche et l'installation d'équipements informatiques pour les lieux de vie et les appartements, le DiSSIP a permis de développer de nouveaux partenariats pour le soutien scolaire tout en étant l'interlocuteur privilégié des liens entre les organismes de formation, les équipes éducatives et les employeurs.

#### L'activité du Pôle

L'activité des unités de vie et services du Pôle Hébergement s'appuie sur la capacité d'accueil autorisée des nouvelles modalités et

- Capacité d'accueil
- Volume de jeunes accueillis



**ENFANTS/JEUNES ACCUELLIS EN 2020** 

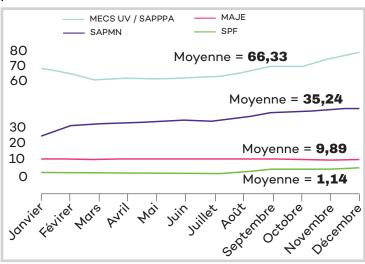
des 100 places d'accueil du DAEMNA.

Au total, 161 enfants/jeunes ont été accompagnés dans les 5 modalités d'accueil représentées ci-dessus. Ceci représente 103 jeunes de l'ASE 37 et 58 jeunes des autres départements et de la PJJ. Aussi, sur ces 161 jeunes accueillis, 41% sont des filles et 59%

des garçons. Il est difficile de comparer cette donnée avec 2019 car 2 unités de vie étaient réservées à l'accueil exclusif de garçons (24 places) et 1 pour des filles (12 places). La proportion était de 1/3 de filles et 2/3 de garçons.

Faute de demandes d'accueil et de la situation sanitaire, la montée en charge par création du SAPPPA Franc palais a été plus lente que prévu et l'ouverture du SAPPPA Bel air a été reportée pour monter en charge après l'été. Ce déficit de places a impacté significativement l'activité des MECS alors que les unités de vie et les SAPPPA Bouchardière et Chaumette ont fonctionné avec des effectifs complets et un fort taux d'activité toute l'année. La création des 4 places au SPF le 17 août 2020 et la montée en charge du SAPMN toute l'année modifie la lecture des données quantitatives.

L'analyse de la moyenne de jeunes accueillis par mois et par modalités permet une lecture plus fine de l'activité.



#### MOYENNE DE JEUNES ACCUEILLIS / MOIS / MODALITÉS

Ainsi, en janvier, avec 102 jeunes accueillis en moyenne pour 106 places d'accueil l'activité était très soutenue (taux d'occupation : 96%). En février et jusqu'à mi-mars, des jeunes des unités de vie ont été orientés au SAPMN. Le taux d'occupation du Pôle en février est de 100%. En mars, avec quasiment autant de jeunes accueillis, le taux d'occupation, comparé à la nouvelle capacité d'accueil de 150 jeunes, chute à 69%.

Face aux effets de la crise sanitaire, la moyenne des jeunes accueillis s'est stabilisée de mars à mi-août. Fin août le taux d'occupation est de 75%. Le SPF ouvre 3 places d'accueil et le SAPPPA Bel air débute son activité. La montée en charge se fait progressivement pour atteindre en décembre 133 jeunes accueillis en

moyenne soit 89 % d'occupation des places.

#### L'activité par service

Le Service de Placement Familial (SPF) a été créé le 17 août avec l'accueil de 3 enfants chez les 2 assistants familiaux recrutés. Un quatrième enfant a été accueilli après l'obtention de l'agrément pour 2 enfants d'un assistant familial en décembre. Les 4 enfants accueillis ont entre 4 mois et 6 ans. L'équipe est complétée par des temps d'intervention d'une éducatrice spécialisée coordinatrice et d'une psychologue. L'absence de droits de visite avec hébergement pour les 4 enfants nécessite l'organisation de nombreux droits de visites encadrés ou médiatisés avec la famille élargie.

La Maison d'Accueil pour Jeunes Enfants (MAJE) a eu une activité pleine toute l'année. La MAJE a réalisé un peu plus de 150 jours de repli PEAD. Avec l'âge et la complexité des enfants accueillis, les périodes de confinement

ont nécessité des renforts éducatifs notamment les matins jusque 16h en l'absence d'école. Les professionnels ont été mobilisés pour faire des activités extérieures, l'aide et l'accompagnement aux devoirs, des liens avec les familles à inventer.

Les **Maisons d'Enfants à Caractère Social** (MECS) sont composées de 2 modalités :

- · Les Unités de vie (UV) Calder, Epan, Ernst et les Renardières ont eu une activité pleine toute l'année. 123 jours de repli PEAD ont aussi été réalisés. Toutes les unités se sont réorganisées durant les confinements. Les devoirs scolaires ont cristallisé l'attention tant pour l'accès aux ordinateurs que pour l'aide et le soutien nécessaire. Les interventions du DiSSIP avec les bénévoles d'AGIRabcd et de France bénévolat se sont avérées primordiales. Nous avons répondu à un appel à projet auprès de la Fondation de France et obtenu la possibilité de faire appel à des intervenants extérieurs pour des activités sportives en extérieur par unité.
- Les Services de Protection de Proximité en Pré-autonomie (SAPPPA) Bouchardière, Chaumette, Bel air et Franc Palais ont eu une montée en charge retardée de près de 5 mois du fait de la pandémie. Les SAPPPA axent leurs accompagnements sur l'insertion sociale et professionnelle. Des projets se sont ainsi stoppés ou poursuivis dans un contexte de travail particulier pour

de jeunes apprentis. Durant ces périodes, les moments de réassurance, les temps passés auprès d'éducateurs apparaissent essentiels pour sans cesse motiver et susciter l'envie. Ce travail éducatif considerable a été partout nécessaire en particulier pour soutenir l'autonomie psychoaffective, mise à mal durant les isolements.

Le Service d'Accompagnement Personnalisé en Milieu Naturel (SAPMN) est monté en charge toute l'année passant d'une capacité d'accueil de 21 à 46 jeunes. Concernant le fonctionnement du service, nous avons fait le choix de créer 2 équipes dans 2 lieux distincts soit impasse Rivoli et rue Jolivet à Tours. Au fil de la montée en charge, les 2 équipes ont travaillé ensemble à Rivoli jusque l'installation à Jolivet en juin. La location et l'emménagement des appartements a provoqué une charge de travail importante pour tous les services. L'accompagnement en appartement individuel a mis en exergue la nécessité pour tous ces jeunes d'avoir une autonomie psychoaffective suffisante pour vivre seul et notamment pendant le confinement.

Le Dispositif d'Accompagnement Educatif pour Mineurs Non Accompagnés (DAEMNA) a réalisé une année avec une activité soutenue jusqu'en juillet. Ensuite, la baisse des flux migratoires a considérablement fait baisser le nombre de MNA à accompagner en Indre-et-Loire.

En décembre, 67 jeunes ont été accompagnés. L'adaptation au flux migratoire et notamment la baisse du nombre de jeunes accueillis est une donnée que nous avions anticipée mais pas de manière aussi brutale. La 1ère période de confinement en mars a nécessité une importante mobilisation de l'ensemble des professionnels. En effet, avec des effectifs de jeunes quasi au complet, il a fallu accompagner toutes les démarches auprès des employeurs, des CFA, des partenaires pour l'aide aux devoirs et l'apprentissage du français. L'installation des accès internet dans les appartements a permis d'établir les liens avec les centres de formation. La demande d'accompagnement a été très importante de la part des jeunes. Pour l'ensemble des ieunes du Pôle et notamment pour tous ces jeunes en appartement, les 4 psychologues du Pôle ont organisé une écoute téléphonique quotidienne et suivi les jeunes les plus en difficulté face à l'isolement.

En mai, l'autorisation de fonctionnement a été renouvelée pour 2 ans de manière expérimentale. Fin 2019, face aux difficultés administratives de sortie des jeunes du dispositif à 18 ans, nous avons proposé de créer de manière expérimentale un Dispositif d'Accompagnement Social (DAS) permettant d'accompagner tous les jeunes de 18 ans finalisant leurs démarches administratives pour l'obtention d'un logement. Le DAS a été accepté et a rempli ses objectifs. Son renouvellement est prévu pour 2021.

#### Objectifs 2021

Cette année 2020 est bien difficile à définir et à qualifier. À la fin de cette période sanitaire, nos retours d'expériences seront sans aucun doute des points d'appui pour l'amélioration continue de nos prises en charge éducatives.

Je retiens de 2020 notre capacité collective à affronter des difficultés inédites tout en ayant maintenu et augmenté notre capacité d'accueil. En cette fin d'année 2020, nous atteignons pratiquement nos objectifs d'accueil avec une vigilance particulière pour la baisse d'activité du DAEMNA.

Les perspectives de travail pour 2021 sont toutes aussi importantes que celles de 2020. Les principales actions à mener se présentent ainsi:

- Renouveler la modalité expérimentale du DAS pour l'année;
- Prévoir l'emménagement et l'organisation des MNA dans les appartements du château de l'Auberdière :
- Finaliser l'installation informatique et de réseau dans tous les appartements;
- Mettre en œuvre le dossier unique informatisé de l'usager;
- Procéder à l'évaluation interne de toutes les activités du Pôle et mettre en œuvre l'évaluation externe au 2ème semestre;
- Élaborer le projet de Pôle hébergement à partir de septembre avant d'y intégrer les projets de services (objectif 2022);
- Protéger chacun contre le virus et les effets de la pandémie ;
- Finaliser les recrutements des postes vacants en CDI.

Richard PLANTUREUX

Directeur du Pôle Hébergement

#### MAISON D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS - MAJE

#### Qu'est-ce qu'une MAJE?

Les jeunes de 3 à 10 ans, présentant une altération grave de leur état somatique, psychique et de leur développement, bénéfcient d'un accompagnement éducatif renforcé, sécurisant et stimulant dans une unité de vie collective spécifique.



jeunes accompagnés (agés de 5 à 10 ans) dont :

**13**enfants au titre de l'Assistance Éducative

enfant au titre de l'Accueil Provisoire

2 enfants
sont retournés
dans leur
famille avec
une mesure
de PEAD

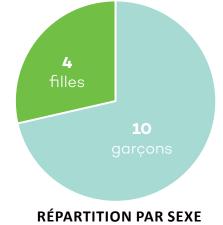
1 enfant
réorienté
vers l'unité des
Renardières

1 enfant
réorienté
vers l'unité
Calder

**4 SORTIES DE L'UNITÉ DE VIE** 

Durée moyenne du placement des enfants suivis :

**12** mois



La MAJE Debré occupe une place singulière au sein du Pôle Hébergement ; en effet, cette unité est la seule permettant l'accueil, au sein d'un collectif, de jeunes enfants.

En janvier 2020, en raison de l'appel à projet pour « le nouveau schéma départemental », l'unité Debré s'est transformée en MAJE Debré. Cette nouvelle modalité d'accueillir dix jeunes enfants, de trois ans à dix ans, en situation dite « complexe ». Dans un premier temps, la MAJE, structurellement, fut préservée par la réorganisation du Pôle Hébergement dans la mesure où l'équipe élargie (éducateurs, maitresse de maison, surveillants de nuit, psychologue, chef de service) est restée identique, à l'exception d'un nouveau surveillant de nuit et de l'embauche d'une éducatrice de jeunes enfants. Alors, il est apparu, pour les enfants, que ce non changement était tout à fait sécurisant puisque les adultes repérés ont poursuivi leur inscription au sein de l'unité; cela avait alors permis de maintenir un cadre contenant et sécurisant.

Néanmoins, dans le courant de l'année 2020. ce cadre connu et repéré par les enfants fut largement bousculé par la pandémie « Covid 19 ». C'est ainsi qu'en mars 2020, les enfants accueillis, se sont retrouvés confinés, sans possibilité de rencontrer leurs parents et de poursuivre leur scolarité. Cette période, éprouvante pour les enfants, a néanmoins permis de mesurer leur forte résilience. Afin de leur permettre de traverser cette période le plus sereinement possible, les professionnels ont usé d'inventivité, d'adaptation et ont fait preuve d'une forte implication. Le quotidien s'est retrouvé bouleversé et les journées, pour les enfants, pouvaient, dans un premier temps, paraitre sans fin. Alors, dès que cela fut possible, assez rapidement au début du confinement, des intervenants sont venus dispenser, plusieurs fois par semaine, des activités aux enfants (Yoga, Sports divers).

Ce contexte de pandémie a amené très largement les professionnels à penser le maintien du lien parents/enfants sans rencontres physiques et à réfléchir très concrètement à la continuité du soutien à la parentalité, à distance. Ainsi, de nouvelles méthodologies de travail sont nées. Ces éléments n'ont pas empêché qu'au cours de l'année 2020, deux enfants, des jumeaux, puissent réintégrer le domicile de leur maman avec une mesure PEAD grâce au travail de soutien à la parentalité entrepris. Sur ce dernier point, il est à souligner la place prépondérante

de l'accompagnement à la parentalité au sein de la MAJE.

Le confinement a néanmoins permis de prendre le temps de l'observation des enfants et de leurs troubles éventuels. En effet, souvent pris dans des problématiques d'urgences, les professionnels ont vu la temporalité « suspendue » dans un espace clos, permettant de prendre le temps de regarder l'enfant évoluer au sein du collectif, jour après jour. Pour certains enfants, cette période a aussi permis de se mettre à distance d'un potentiel conflit de loyauté dans lequel ils peuvent être pris, et pour ces enfants, particulièrement, cette période a pu faire émerger un certain apaisement et leur a permis de poser des mots sur leurs ressentis, ce qui, à la sortie du confinement, a pu être mis au travail avec leurs familles.

Malgré ces mesures limitant les contacts humains, la MAJE Debré a poursuivi son ouverture vers l'extérieur et s'est adaptée aux mesures en vigueur. Ainsi, de nouveaux partenariats ont été créés, un premier avec un intervenant en musique et dispensant, au sein de la MAJE, deux séances par semaine; le second avec une intervenante en médiation animale et dispensant une séance par mois.

Les partenariats habituels ont perduré, notamment avec le planning familial.

Aussi, la MAJE Debré a travaillé en liens étroits avec certaines unités de vie, puisque des enfants y ont été réorientés. Cependant, la MAJE travaille fortement en lien avec ces unités tout au long de l'année dans la mesure où six enfants, sur dix accueillis, ont un membre de leur fratrie au sein d'une unité du Pôle Hébergement. Ainsi, un important travail de maintien et de développement des liens est engagé à cet effet.

Également, durant l'année 2020, l'équipe de la MAJE a accompagné des éducateurs en formation de l'ITS de Tours (moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés et éducateurs de jeunes enfants) et de l'IRTS de Montrouge (éducateur de jeunes enfants).

Dans un souci de permettre une aération à ces enfants accueillis, un séjour éducatif fut organisé à l'été 2020, ainsi, les enfants ont bénéficié d'un séjour d'une semaine à Saint Hilaire la Forêt.

Cette année encore, les liens avec le DiSSIP ont été particulièrement précieux; en effet, au sein de la MAJE, certains enfants bénéficient de scolarités parfois partielles, parfois inadaptées

et parfois relevant de dispositifs adaptés (IME, ITEP, SESSAD, besoin d'AVS...); alors, en lien avec les professionnels du DiSSIP, de nombreux dossiers MDPH ont été réalisés cette année ; de nombreuses recherches de solutions adaptées ont eu lieu, parfois en vain, parfois aboutissant favorablement. Là encore, il convient de souligner la difficulté qui est la notre parfois, de permettre à ces enfants d'être scolarisés tant les places sont restreintes au sein des dispositifs adaptés et tant, pour certains, une scolarité classique n'est pas tenable. Alors, certains enfants, en attente de solution, peuvent demeurer au sein de la MAJE avec trois heures de scolarité « classique » par semaine.

La présence de la psychologue et son regard clinique ont aussi été particulièrement nécessaires cette année 2020 ; dans un premier temps en raison du contexte de pandémie, dans un second temps, en raison du manque de places dans les dispositifs de droit commun (CMP); ainsi, elle permet aux enfants de bénéficier d'un suivi psychologique dans l'attente d'une prise en charge renforcée pluriprofessionnelle (pédopsychiatre, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes ...) et représente un soutien pour les professionnels. Cette année, un enfant a pu obtenir une place au CMPEA après deux ans d'attente ; pour d'autres, ils demeurent encore sur liste d'attente pouvant aller jusqu'à deux ans.

Alors, les professionnels de l'unité doivent s'adapter à ces difficultés et doivent user d'inventivité pour proposer aux enfants l'accompagnement le plus adapté possible dans l'attente d'une scolarité ou de soins.

Cette année encore, les liens avec le PEAD ont été importants puisque de nombreux replis ont été réalisés ; pour certains enfants, le repli s'est transformé en accueil pérenne au sein de la MAJE.

Revenant sur le propos introductif indiquant une préservation de l'unité des changements de professionnels, en fin d'année 2020, la MAJE Debré fut confrontée à quatre départs de professionnels. Ainsi, trois éducateurs et une maitresse de maison ont quitté leurs fonctions au sein de la MAJE.

Cette année 2020, les professionnels de la MAJE ont du et ont su s'adapter à l'ensemble de ces changements ; leur implication a permis aux enfants et à leurs familles un accompagnement de qualité et individualisé.

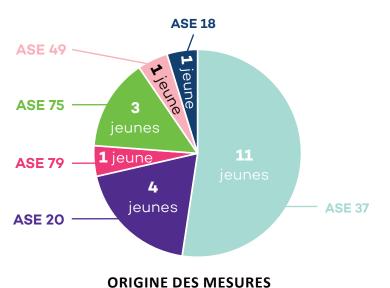
Théodore ROUSSEAU, pour l'équipe élargie de la MAJE Debré (collègues éducateurs, maitresses de maison, surveillants de nuit, psychologue).

#### MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL - UNITÉ DE VIE - MECS - UV

#### Qu'est ce qu'une MECS?

Pour les enfants de 11 à 18 ans, présentant une maturité psychique, affective et une autonomie en construction du fait des difficultés liées au parcours, est proposé un accompagnement éducatif permanent individualisé, dans une approche collective.







**3** jeunes ont été orientés dans les SAPPPA collectifs (1 SAPPPA Chaumette et 2 SAPPPA Bouchardière).

**5** jeunes ont été orientés en SAPPPA Colocation (SAPPPA Franc Palais).





**RÉPARTITION PAR SEXE** 

**IEUNES SORTIS** 

L'unité de vie de l'Epan est une maison individuelle immergée dans un quartier résidentiel. La configuration des locaux s'articule autour d'un espace collectif central, qui distribue deux ailes : une pour les filles et une pour les garçons.

L'équipe éducative et pluriprofessionnelle a comme mission :

- Assurer un suivi individualisé global de l'enfant sur le support quotidien du collectif,
- Soutenir la scolarité, la formation professionnelle, l'ouverture sociale et culturelle,
- Garantir les suivis de santé psychique, psychologique, de médecine générale ou spécialisée,
- Accompagner la parentalité, le maintien des liens familiaux;
- Accompagner les jeunes accueillis vers l'autonomie fonctionnelle et affective en adéquation avec leurs compétences et potentiels.

Mais aussi d'accompagner dans leur processus de professionnalisation des étudiants en travail social notamment des éducateurs spécialisés et moniteurs-éducateurs.

La relation mise au cœur de l'accompagnement permet aux éducateurs d'être tiers, de se situer comme médiateur entre le jeune et son environnement, entre un ici et maintenant et un devenir ainsi qu'avec ce qui l'entoure (lois, codes et attentes socioculturelles).

La vie en collectivité doit permettre l'apprentissage du « vivre ensemble », et d'assurer une fonction de cadre auprès de chaque jeune. Pour ce faire, l'équipe éducative s'attache à créer une dynamique dans laquelle chacun peut se sentir soutenu, reconnu et valorisé à sa place d'adolescent.

Si la vie en collectivité n'est pas toujours évidente à l'adolescence, le groupe revêt néanmoins importance capitale une dans la construction identitaire. Dans l'accompagnement de ces adolescents. l'équipe éducative prend appui sur un vécu quotidien partagé, ceci dans l'objectif d'une prise de conscience de leurs difficultés et de leurs potentialités. Ainsi, l'équipe éducative, en se basant sur le collectif, travaille sur la reconstruction de repères structurants et d'un étayage psychique nécessaire à leur épanouissement afin qu'ils puissent s'engager et s'investir dans leur projet vers une autonomie.

Le 2 Mars 2020 fut la date de mise en œuvre des appels à projet avec l'application de la modification de l'architecture des modalités d'hébergements et de la restructuration des équipes éducatives.

Jusqu'alors l'unité de vie de l'Epan pouvait accueillir et accompagner 13 jeunes (10 en collectif et 3 en appartement socioéducatif). À compter de cette date, l'unité de vie est passée à une capacité de 10 accueils uniquement en collectif.

L'équipe éducative a été renouvelée en totalité avec 3 mutations et 2 embauches CDI, 1 poste 0,80 ETP ME restant non pourvu.

Malheureusement, comme pour le reste du monde, la pandémie est venue très largement impacter cette année 2020 avec la mise en œuvre de l'Etat d'urgence sanitaire et le 1er confinement à compter du 17 Mars. L'équipe a dû se réorganiser, se réajuster en fonction du protocole sanitaire avec une grande mobilisation pour maintenir et assurer la prise en charge quotidienne et notamment assurer la continuité de la scolarité pour les jeunes.

Chacun a fait preuve d'ingéniosité éducative pour proposer des ateliers quotidiens aux jeunes et permettre à chacun de traverser cette période de la manière la plus sereine possible.

Nous avons pu élaborer 2 projets d'ateliers avec des intervenants extérieurs afin d'atténuer les effets de l'enfermement en lien avec le confinement :

- un **atelier yoga** avec respect de la distanciation physique et des gestes barrières. La professeure de Yoga, de par sa sensibilité d'ancienne travailleuse sociale a ajusté ses interventions, en connaissance des problématiques des jeunes accueillis.

Les séances d'initiation ou thématiques (postures d'équilibre, enchaînements, travail sur la respiration, gestion du stress, etc...) se sont très vite inscrites dans la dynamique du collectif. L'atelier a perduré jusqu'à fin juin au regard de l'adhésion qu'il a suscitée.

Cette expérience confirme l'intérêt du yoga comme outil de médiation auprès du public que nous accueillons et accompagnons. Cette activité favorise la relation bienveillante avec son corps et la connaissance de soi. En effet, elle ouvre un champ de soutien alternatif à l'étayage éducatif et thérapeutique.

- un **atelier d'activité physique** a aussi été mené par un intervenant sportif DE qui a permis à chacun de s'extérioriser et de se maintenir dans un certain dynamisme.

La fin du 1er confinement juste avant la période estivale a permis d'envisager des projets d'ouverture vers l'extérieur. Les jeunes ont pu profiter de sorties culturelles mais aussi d'un séjour éducatif dans le massif central.

Cette période de confinement n'a pas facilité le travail de remobilisation scolaire pour certains jeunes qui n'ont pas pu réinvestir un processus de formation à la rentrée en septembre et ceux malgré un important travail collaboratif avec le DiSSIP et partenarial avec certains établissements de l'Éducation Nationale.

Globalement, ce que l'on peut noter comme évidence, c'est bien que l'année 2020 fut entachée par cette pandémie malgré une très forte mobilisation de l'équipe.

Néanmoins, l'équipe éducative accompagne toujours ces jeunes dans la construction ou la reconstruction de leur vie en lien avec la société quelque soit le contexte. Les éducateurs, en reconnaissant leur place, en les accueillant en tant que sujet égal à eux-mêmes dans leur condition d'Homme, cheminent avec eux vers une inclusion et une appropriation des différents champs sociétaux auxquels ils n'ont pu, pour le moment, accéder.

Les membres de l'équipe composent et improvisent avec chacune de ces individualités singulières qu'ils accompagnent. Leurs pratiques multiples et variées se déploient en s'adaptant à elles et leurs problématiques. Le partage de l'expérience vécue, « du » et « au » quotidien entre les éducateurs et les jeunes est un support essentiel construit de tous petits

riens, du banal.

Les éducateurs se positionnent et s'engagent en tant que soutiens, guides, passeurs, invitant chaque jeune, de manière construite et réfléchie, à trouver le chemin les menant à une prise de conscience de soi au monde, vers un désir d'apprendre, de développer des compétences.

Les éducateurs n'ont donc jamais fini d'inventer des moyens pour rendre possible le fait que l'Autre s'inscrive dans ce mouvement, pour soimême, de développement, de connaissance, de prise de conscience de soi, dans ce rapport au monde.

Chaque membre de l'équipe, à travers leur volonté d'avancer en cohérence dans et pour l'accompagnement des jeunes, a montré, tout au long de l'année sa volonté de toujours prendre en compte chacun des jeunes accueillis au travers de valeurs de réciprocité, de parité d'estime, de respect, d'authenticité dans une bienveillance sans oublier la nécessité d'avoir une posture réflexive et humble pour pouvoir cheminer ensemble.

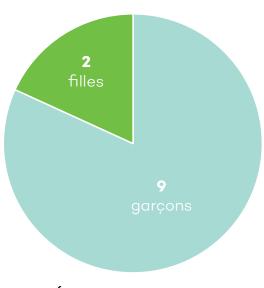
#### **Perspectives**

Cette nouvelle équipe, dans le respect de ses missions, force de propositions, avec toute son humilité veillera encore et toujours à garder ce mouvement relationnel, empreint de réflexivité, d'interrogativité et d'ingéniosité éducative afin d'accompagner au mieux chacun des jeunes accueillis à l'unité de vie éducative de l'Epan quelque soit le contexte.

Lydia BROQUET

Cheffe de service de l'UV EPAN





**RÉPARTITION PAR SEXE** 

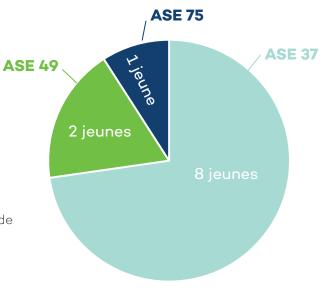
jeunes accompagnés (agés de 10 à 17 ans) dont: 10 jeunes au titre de l'Assistance Éducative jeune au titre d'un Accueil Provisoir dont mineurs non-accompagnés

Durée moyenne du placement des enfants suivis :

8 mois

**JEUNES SORTIS** 

2 jeunes ont été orientés vers la MECS - SAPPPA de la Bouchardière en 2020.



**ORIGINE DES MESURES** 

Pour l'année 2020, au sein de l'Unité de Vie des Renardières, si un terme devait être à retenir, il serait « changement ».

En effet, dès le début d'année 2020, en raison de l'appel à projet « Tours Métropole », et de la réorganisation du pôle hébergement en découlant, l'équipe éducative fut modifiée profondément. Ainsi, cinq professionnels ont poursuivi leur action au sein de l'unité (trois éducateurs, une maitresse de maison et un surveillant de nuit), pour le reste de l'équipe (trois éducateurs, un surveillant de nuit, la psychologue et le chef de service) de nouveaux professionnels ont intégré l'unité dans le courant de l'année.

En ce qui concerne le groupe de jeunes, au cours de l'année, il fut modifié de moitié ; pour commencer, les jeunes plus âgés (à partir de 16 ans) ont été orientés vers des dispositifs tels que les SAPPPA (Colocation ou Collectif), ce qui fut l'occasion de travailler en lien avec ces modalités dans le but de préparer le passage des jeunes. Alors, à partir de ces départs, de nouveaux profils de jeunes et d'enfants ont été accueillis au sein des Renardières. Ainsi, l'unité a travaillé en lien avec la MAJE en raison de l'arrivée d'enfants de cette unité et avec d'autres unités de vie en raison de réorientations de jeunes. Des accueils se sont aussi réalisés, classiquement, en lien avec la DPTM, les pôles enfances de l'Indre et Loire mais aussi avec des départements extérieurs. L'unité étant devenue mixte en 2020, la première jeune fille des Renardières fut accueillie. Aussi, des enfants, plus jeunes (dès 11 ans) ont pu intégrer l'unité au cours de cette même année. L'arrivée de jeunes filles au sein des Renardières a alors nécessité une réorganisation des locaux afin de permettre l'accueil de trois jeunes filles (une chambre double et une chambre simple) ; le bureau éducatif a alors été déménagé afin de créer une chambre. Aussi, des travaux ont été projetés afin de permettre aux deux jeunes filles d'avoir un accès direct, de leur chambre. à la salle de bain.

Dans le même temps, un rapprochement de fratrie étant envisagé pour le début de l'année 2021 au sein de l'unité de vie des Renardières, des réflexions ont été menées à la fin d'année 2020 à cet effet afin de préparer au mieux l'accompagnement de cette fratrie.

Une place d'accueil d'urgence ayant été repérée au sein de l'unité de vie des Renardières, un premier accueil s'est réalisé, dans ce cadre, en novembre 2020.

L'année 2020, évidemment, fut marquée

par la COVID 19 ; cette pandémie a considérablement bouleversé les pratiques éducatives et a nécessité, de la part de l'équipe, de forts ajustements, adaptations et innovations. C'est ainsi, qu'en raison du premier confinement, notamment, les enfants et jeunes se sont retrouvés confinés au sein de l'unité, sans possibilité de sortie, de scolarité et de liens physiques avec leurs familles. L'équipe éducative a dû faire preuve d'inventivité afin de permettre aux jeunes de traverser cette période le plus sereinement possible, ce qui fut le cas grâce aux efforts importants des enfants et jeunes.

Pour autant, l'ensemble de ces changements a permis à l'équipe éducative des Renardières de rester en mouvement et de rester en réflexion forte concernant l'accompagnement des jeunes, de leurs familles et vis-à-vis du projet de l'unité. C'est ainsi que s'est imposée une refonte du livret d'accueil afin qu'il demeure cohérent; alors, à l'issue de nombreux échanges et groupes de travail, il fut élaboré et transmis aux jeunes accueillis et leurs familles. Dans le même temps, le projet de service fut amorcé et n'est pour l'heure pas encore achevé.

Cette année marquée par des liens physiques rendus difficiles en raison des mesures sanitaires aurait pu empêcher l'évolution des situations des jeunes ; néanmoins, le travail de soutien à la parentalité s'est largement réalisé, permettant, au fil du temps, de faire évoluer plusieurs situations et de permettre à certains enfants de bénéficier de droits de visite plus importants avec leurs parents, mais aussi en travaillant, pour un jeune, un retour à domicile avec une préconisation PEAD.

Cette année 2020, sous le signe du changement, a ouvert la voie à une volonté importante de redéfinir nos liens partenariaux afin d'apporter des réponses toujours plus précises aux besoins et projets des jeunes. C'est alors qu'ont été reçus, dans le cadre des réunions d'équipe, différents partenaires : France Victimes, l'Espace Santé Jeunes, l'ITS, un avocat, le CRIAVS, un représentant de pôle enfance et prochainement Médiation et Parentalité.

Certaines de ces rencontres, notamment avec le CRIAVS, ont permis d'organiser des formations collectives à destination de l'ensemble des professionnels de la Sauvegarde. En effet, la volonté de l'unité étant de permettre un partage de l'ensemble des apports, riches et utiles, reçus.

Dans le même ordre d'idée, l'association

Sauvegarde 37 ayant été réorganisée dans son ensemble, une volonté de rencontrer ses collègues et de découvrir leurs différentes modalités est apparue ; ainsi, lors de réunions d'équipe, le SIE, le SAPPPA Collectif Bouchardière et le PEAD de la Sauvegarde 37 ont pu présenter leurs missions détaillées. Ces rencontres ont permis de se nourrir des pratiques des uns et des autres afin d'être au plus juste dans les réponses apportées aux jeunes et leurs familles.

Toujours dans un souci de réflexion partagée et d'apports théoriques, une bibliothèque partagée s'est créée au sein de l'unité afin que les professionnels puissent l'alimenter avec divers ouvrages, que des échanges se réalisent autour de ces lectures, et que la possibilité soit laissée à l'ensemble des professionnels de la Sauvegarde de l'utiliser.

Également, cette année encore, trois collègues en formation ont été accompagnées ; deux éducatrices spécialisées, respectivement en première et deuxième année de formation à l'ITS de Tours et une monitrice éducatrice en deuxième année de formation à l'IRTS de Poitiers.

Dans un contexte sanitaire contraint, l'équipe éducative des Renardières a malgré tout cherché à s'ouvrir vers l'extérieur. C'est alors que des liens étroits avec la CMAS ont été entretenus ainsi qu'avec les différents clubs sportifs auxquels les jeunes sont inscrits (football, boxe notamment). Des stages sportifs pour les jeunes ont aussi pu être organisés (équitation).

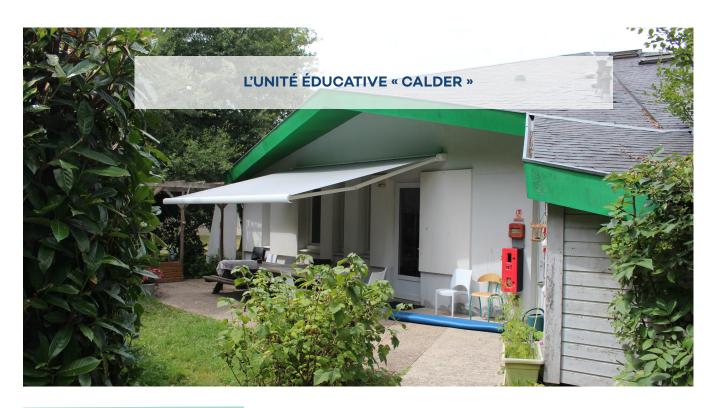
Les partenariats de longue date ont également été maintenus et largement sollicités par l'équipe éducative (le planning familial, le centre Oreste entre autres). Aussi, comme les autres années, les apports du DISSIP, et de leurs partenaires (AGIR ABCD, France Bénévolat), visant l'insertion scolaire et professionnelle des enfants et de la psychologue ont été primordiaux.

À l'interne de l'unité des Renardières, de nouveaux partenariats se sont mis en place ; en effet, un partenariat s'est crée avec un intervenant en musique et réalisant, tous les 15 jours des séances à destination du public des Renardières. Aussi, un second partenariat s'est créé avec une intervenante en médiation animale et dispensant, elle aussi, une séance tous les 15 jours.

Également, afin de permettre aux jeunes une certaine aération et de se mettre à distance de leur quotidien au sein de l'unité, un séjour éducatif s'est réalisé durant l'été 2020 à Andernos Les Bains.

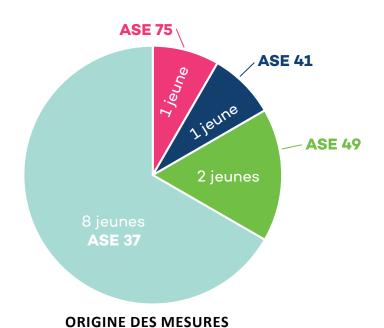
L'équipe des Renardières s'est emparée positivement de ces changements, contraints ou souhaités, et les a largement mis en sens ; en raison de leur fort investissement, cela a permis de répondre au plus près des besoins des enfants et des jeunes et de leur proposer un environnement apaisé, contenant et sécurisant.

Théodore ROUSSEAU - Pour l'équipe élargie des Renardières (collègues éducateurs, maitresse de maison, surveillants de nuit, psychologue).









Durée moyenne du placement des enfants suivis :

**22** mois

**RÉPARTITION PAR SEXE** 

#### « Aucun de nous ne sait ce que nous savons tous, ensemble » - Euripide

#### **Restructuration et COVID-19**

En lien avec la restructuration, conséquence des appels à projet, le groupe Calder accueille désormais des jeunes âgés de 11 ans à 16 ans.

Comme pour les autres unité de vie au sein du Pôle Hébergement, les jeunes les plus âgés (à partir de 16 ans) ont été orientés vers des dispositifs d'accès à l'autonomie : SAPPPA collectif, SAPPPA colocation ou encore DAEMNA. L'Unité de Vie Calder a donc également connu d'importants mouvements dans les effectifs des jeunes. À compter de mars 2020, 3 jeunes ont quitté l'unité et 4 jeunes ont été admis. Un important travail de collaboration et d'échanges entre les différents services du Pôle Hébergement a été mis en place afin de mieux connaître le projet de ces nouvelles entités pour orienter au mieux les jeunes.

Cette restructuration et ce nouveau projet d'unité a été impacté par la crise sanitaire sans précédent. Les professionnels ont dû à la fois réfléchir, penser, créer et porter ce nouveau projet tout en s'adaptant aux contraintes liées notamment au confinement.

COVID-19 fondamentalement La а modifié et bouleversé la prise en charge. Ces confinements jusqu'alors inédits ont adaptation nécessité une permanente. Les professionnels ont su faire preuve d'ingéniosité, de disponibilité et d'un important investissement afin de garantir la continuité de la prise en charge, le respect des échéances tout en permettant aux jeunes de traverser ces épreuves le plus sereinement possible.

Bien que très contraignant et modifiant le schéma fonctionnel habituel, ce confinement inédit a parallèlement permis de se centrer sur le quotidien, sur l'unité. Cette parenthèse imposée a permis aux jeunes et à une équipe nouvelle et en construction, d'apprendre à se connaitre, à s'appréhender. C'est un nouveau vivre ensemble.

Le travail autour de l'autonomie s'en est trouvé modifié mais l'ingéniosité et la créativité dont les professionnels ont su faire preuve ont permis de continuer à le mettre en place différemment. La prise en charge individuelle a pu être favorisée et le collectif est apparu porteur.

Une nouvelle façon de communiquer et de maintenir le lien avec les familles a dû être mise en place. Il a s'agit de travailler avec l'Autre sans se voir : familles, ASE, partenaires.

Le site de l'Auberdière est apparu comme un atout majeur dans ce contexte. Les professionnels ont su l'investir au mieux afin de faire vivre l'institution. Durant l'été 2020, un « camp Koh Lanta » a été organisé en lien avec les unités de vie Calder et Ernst. Les jeunes enfants de la MAJE Debré ont également été associés sur des épreuves sur la journée. Ce campement sur le site pendant trois jours a permis une appropriation de l'espace par les jeunes ainsi qu'un travail autour de la cohésion et l'entraide. La mise en place de ce projet commun a permis un décloisonnement et un travail collaboratif entre les différentes unités du site.

## Accueil de jeunes dans le cadre d'une solution de repli PEAD

Tout comme sur l'unité de vie Ernst, depuis Mars 2020, 2 places réservées à l'accueil de jeunes dans le cadre d'une solution de repli PEAD sont mises en place au sein de l'unité de vie Calder. Il s'agit d'une « solution à mettre en œuvre dès lors que le mineur ne peut rester à son domicile (pour des raisons de danger immédiat) et après évaluation des solutions familiales et amicales ». Ces jeunes sont donc accueillis pour un délai de 15 jours maximum durant lesquelles l'équipe éducative du SAPED évalue la situation et la possibilité ou non d'un retour au domicile.

Cette nouvelle modalité d'accueil change grandement la dynamique de l'unité. Ces accueils ne sont pas préparés et bien que le jeune soit accueilli sur l'Unité, le suivi éducatif est lui toujours assuré par l'équipe du SAPED. Un important travail de collaboration entre les services du SAPED et l'unité de vie est mis en place afin d'assurer une continuité dans la prise en charge et de garantir un cadre sécure et contenant pour ces jeunes accueillis temporairement sur l'unité. Il a également été nécessaire de repenser l'espace et l'aménagement d'une chambre double dans le cadre de ces accueils. Une convention et des outils sont en travail en lien avec les retours de l'équipe afin de faciliter ces accueils et de permettre ainsi une meilleure communication entre les deux services.

#### Des projets à poursuivre...

L'équipe de l'unité de vie Calder est confrontée à une mise en danger des jeunes à travers l'utilisation des réseaux sociaux. Un travail de prévention avec le Planning Familial a déjà commencé et un travail partenarial avec des associations spécialisées va être mis en place afin de permettre aux professionnels d'accompagner les jeunes.

Des ateliers de médiation animale sont proposés à raison d'une fois par mois. Ces séances en petits collectifs permettent de travailler à la fois sur des objectifs de groupe et sur des objectifs individuels. Il s'agit de favoriser « le partage, la communication, la confiance en soi, le respect et l'acceptation d'autrui ».

Des séances avec une professeur de zumba ainsi qu'avec un coach sportif déjà mises en place lors du confinement se poursuivent.

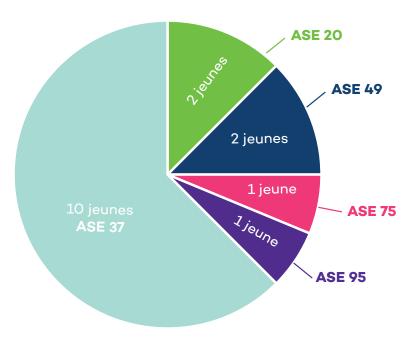
La cuisine et les salles de bains vont être entièrement refaites. Les professionnels sont associés à la réflexion afin de répondre aux besoins.

Julie CADEAU

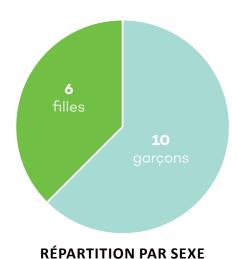
Cheffe de Service Educatif







**ORIGINE DES MESURES** 



Durée moyenne du placement des enfants suivis :

**10** mois

#### « L'intelligence c'est la capacité de s'adapter au changement » - Stephen Hawking

L'année 2020 est une année marquée par le changement.

Il a donc été essentiel d'accompagner ces changements afin de faire adhérer l'équipe à cette évolution et à ces transformations. Cet accompagnement au changement a constitué un élément indispensable à la mise en œuvre de cette nouvelle organisation. Il a s'agit de réfléchir, de créer, d'adopter de nouveaux outils et un autre positionnement éducatif afin de comprendre, d'apprivoiser et d'intégrer ce nouveau projet.

#### Changement de projet d'unité

Depuis de nombreuses années, le groupe Ernst accueillait des adolescents à partir de 15 ans. En lien avec les appels à projet, l'unité de vie Ernst a vu sa tranche d'âge évoluer et accueille désormais des jeunes âgés de 11 à 16 ans.

Les jeunes les plus âgés (à partir de 16 ans) ont été orientés vers des dispositifs d'accès à l'autonomie : SAPPPA collectif, SAPPPA colocation ou encore DAEMNA. Dès lors, de nouveaux jeunes ont été accueillis au sein de l'unité de vie Ernst et notamment des enfants plus jeunes (dès 11 ans). À compter de mars 2020, 6 jeunes ont quitté l'unité et 7 jeunes ont été admis.

Le travail autour de l'autonomie est repensé afin de pouvoir l'adapter aux nouveaux profils. En effet, ce travail ne peut se mettre en place de la même façon avec un jeune enfant de 11 ans et un grand adolescent de 16 ans. Ainsi, les repas autonomes, les services à table, les règles de vie (utilisation du téléphone portable, heure de coucher...) évoluent en fonction de l'âge des jeunes pour s'adapter aux besoins des jeunes. Il s'agit de répondre à cette mutation en proposant des réponses où ce n'est pas le collectif qui prime mais le respect de l'individualité dans le collectif. C'est s'appuyer sur la richesse de la dynamique du collectif afin d'apporter une prise en charge adaptée soutenant l'accompagnement individuel et la nécessité de répondre aux besoins de chacun.

La restructuration a aussi été synonyme de nouvelle équipe de professionnels. Il a fallu apprendre à se connaitre, à travailler ensemble et à réfléchir ensemble à un projet, une orientation, aux valeurs que l'on souhaite porter à travers la prise en charge proposée aux jeunes.

## Accueil de jeunes dans le cadre d'une solution de repli PEAD

« Le Placement Educatif À Domicile (PEAD) est une modalité particulière d'une mesure de placement autorisant la mise en œuvre d'hébergements de l'enfant au domicile, pouvant aller jusqu'à un rythme quotidien. Ainsi, l'enfant confié à l'ASE continue de vivre dans son milieu de vie habituel et peut à tout moment, en cas de danger immédiat, bénéficier d'un accueil sur une structure de protection de l'enfance. »

Depuis Mars 2020, 2 places réservées à l'accueil de jeunes dans le cadre d'une solution de repli PEAD sont mises en place au sein de l'unité de vie Ernst. Il s'agit d'une « solution à mettre en œuvre dès lors que le mineur ne peut rester à son domicile (pour des raisons de danger immédiat) et après évaluation des solutions familiales et amicales ». Ces jeunes sont donc accueillis pour un délai de 15 jours maximum durant lesquelles l'équipe éducative du SAPED évalue la situation et la possibilité ou non d'un retour au domicile.

Cette nouvelle modalité d'accueil change grandement la dynamique de l'unité. Ces accueils ne sont pas préparés et bien que le jeune soit accueilli sur l'Unité, le suivi éducatif est lui toujours assuré par l'équipe du SAPED. De plus, nous avons accueilli des jeunes dont l'âge ne correspond aux profils de l'unité (moins de 11 ans). L'équipe éducative a su faire preuve d'adaptabilité et d'ingéniosité pour assurer une prise en charge de qualité. Un important travail de collaboration entre les services du SAPED et l'unité de vie est mise en place afin d'assurer une continuité dans la prise en charge et de garantir un cadre sécure et contenant pour ces jeunes accueillis temporairement sur l'Unité.

## Des projets à poursuivre... Repenser l'espace collectif

Les couloirs jusqu'alors genrés ont été entièrement repeins par les jeunes. La décoration choisie et repensée avec eux en lien avec les éducateurs. Ce travail valorisant a fait l'objet de gratification.

Des ateliers peinture sur toile et graff sont mis en place afin d'orner les murs extérieurs et intérieurs de l'unité de vie et ainsi permettre aux jeunes de se réapproprier l'espace.

La cuisine et les salles de bains vont être entièrement refaites. Les professionnels sont associés à la réflexion afin de répondre aux besoins.

Julie CADEAU

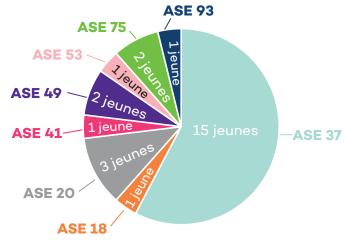
Cheffe de Service Educatif

#### SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE PROTECTION DE PROXIMITÉ EN PRÉ AUTONOMIE - SAPPPA

#### Qu'est ce qu'un SAPPPA?

Pour les jeunes de 16 à 18 ans et les jeunes majeurs, dont le processus d'émancipation est fragilisé par un parcours de vie complexe, un accueil en appartements éducatifs collectifs assure une attention, une disponibilité éducative permanente pour un apprentissage sécurisé d'un quotidien plus autonome.





#### **ORIGINE DES MESURES**

Durée moyenne du placement des enfants suivis : 10 mois

17 jeunes ont été orientés vers les autres structures **IEUNES SORTIS** du Pôle Hébergement. 1 jeune a été placé au pénal.

👤 jeune a bénéficié d'un retour chez son père avec une mesure de Placement Éducatif À Domicile.

jeunes accompagnés par le SAPPPA Chaumette (agés de 14 à 19 ans) dont : 23 jeunes au titre de l'Assistance Éducative jeunes avec un contrat Jeune Majeur 9 dont mineurs non-accompagnés



L'année 2020 a vu l'unité éducative « Mozart » devenir le Service d'Accompagnement de Protection, de Proximité en Pré-Autonomie « La Chaumette » (SAPPPA) le 2 mars 2020. L'accompagnement éducatif s'adresse désormais à des jeunes garçons et filles âgés de 16 à 18 ans, ou jeunes majeurs, et vise à les préparer à la sortie du dispositif de la Protection de l'Enfance, en acquérant des compétences en termes d'autonomie fonctionnelle et psychoaffectives, soutenue par une permanence éducative. L'accueil en chambres individuelles ou en studio sur site. dans un cadre collectif, assure une attention, une disponibilité éducative permanente pour un apprentissage sécurisé d'un quotidien plus autonome.

## Situation sanitaire et influence sur l'organisation du quotidien

L'accompagnement éducatif a, du fait de la pandémie liée au COVID-19, été spécifique en 2020. L'organisation durant le premier confinement, notamment, a amené l'équipe à pallier aux besoins d'étayage en termes de soutien à la scolarité, de gestion de l'ennui et l'incompréhension des jeunes face à cette situation exceptionnelle.

Un rythme, proposé par les éducateurs, a été plutôt bien accepté et compris par les jeunes : les matinées étaient organisées pour le suivi des cours et devoirs ; les après-midis étaient consacrées à diverses activités. Le parc de la Chaumette, ainsi que le gymnase situé sur l'enceinte, ont permis d'effectuer des activités sportives régulièrement : fitness, activité de remise en forme, yoga, badminton, football... Une fois le confinement assoupli, des footings autour du lac des Bretonnières ont été organisés avec plusieurs jeunes. De nombreux jeux de société, tournois de babyfoot, soirées dansantes sont venus animer les temps partagés.

Une vigilance accrue a été portée pour que les jeunes ne décalent pas leur rythme de vie, en termes d'horaires. Cette période a été davantage éprouvante pour les jeunes sans projet scolaire ou professionnel défini ou engagé. Le relais du DiSSIP, des bénévoles d'AGIR abcd et de l'UEAJ, notamment, a été étayant.

Le contexte actuel a empêché les sorties sur l'extérieur : cela a freiné la possibilité de soutenir l'insertion sociale des jeunes et travailler leurs attitudes et interactions en société. Néanmoins, courant de l'été 2020, un séjour de trois jours a été organisé pour la visite de Nantes et Pornic ; une journée plage a eu lieu à Châtelaillon ; une sortie à la piscine de Loches et une après-midi accrobranches. Les jeunes ont particulièrement apprécié ces temps hors du service ; vécus comme des bouffées d'oxygène qui ont permis à chacun de se détendre et de profiter d'instants de détente dans un autre cadre que celui du SAPPPA.

## Problématiques et difficultés des jeunes accueillis

Le SAPPPA « La Chaumette » accompagne des jeunes ayant des problématiques familiales et des carences affectives et éducatives qui les freinent dans leur processus d'autonomisation. Toutefois, ces problématiques sont souvent plurielles, notamment les jeunes en situation de handicap: l'équipe a ainsi élaboré des dossiers MDPH, avec orientation IME, ESAT, Foyer d'Hébergement et demande de protection juridique.

De nombreuses démarches administratives ont aussi été effectuées avec les Mineurs et Jeunes majeurs Non Accompagnés : demande d'asile, document de circulation, demande de passeport et d'extrait d'acte de naissance, démarches auprès de la Préfecture pour les titres de séjours et du Tribunal d'Instance pour la naturalisation...

Le SAPPPA a aussi accompagné des jeunes avec des troubles de la personnalité et du comportement, ce qui a généré des manifestations de violences physiques et verbales importantes. De nombreux jeunes consomment aussi des toxiques (cannabis et alcool principalement). Certains adolescents étaient engagés dans un processus de délinquance : passages à l'actes violents réguliers, tant sur le matériel que sur les jeunes et le personnel du service ; trafics de stupéfiants ; des vols multiples de véhicule du parc de la Chaumette. Cela a mobilisé professionnels des au SAPPPA, notamment les personnels de l'entretien, le secrétariat et la comptabilité.

#### Évolution institutionnelle

La création de ce nouveau SAPPPA « La Chaumette », parallèlement à la crise sanitaire, a induit la nécessité de créer une nouvelle dynamique d'équipe suite aux départs et arrivées de collègues éducateurs, surveillants de nuit, secrétaire et comptable, afin d'élaborer au mieux le nouveau projet de service.

L'accompagnement éducatif a évolué,

notamment avec la mise en place des préparations des déjeuners et diners par les jeunes eux-mêmes. Depuis que cela est instauré, les jeunes prennent plaisir à partager ces instants de vie quotidienne, en étant sensibles à la notion de pair-aidance, parallèlement au soutien éducatif. Le collectif n'est plus une contrainte pour les jeunes à partir du moment où ils ont le choix d'y être inclus ou de s'y extraire en étant dans leur chambre. Les jeunes partagent davantage de moments tous ensemble sur le collectif depuis que Mozart est devenu le SAPPPA « La Chaumette », que ce soit par des temps de jeux, du sport ou des repas.

Des boîtes aux lettres ont été installées devant chaque chambre, le but étant que les jeunes s'habituent à relever leur courrier, comme lorsqu'ils seront dans un appartement autonome plus tard. Des jeunes ont repeint un ou plusieurs murs de leur chambre afin de s'approprier leurs espaces. Le service est un lieu de passage pour tous les jeunes. Néanmoins, il est à noter que la majorité d'entre eux investit les locaux et exprime le fait de s'y sentir bien.

Plusieurs replis PEAD ont eu lieu au cours de l'année 2020, ce qui a amené l'équipe à s'adapter aux problématiques parfois complexes, dans un cadre différent d'un réel accueil sur le service. L'accueil et l'accompagnement de jeunes ayant d'importants troubles comportement, du psychiques ou psychiatriques mettent en lumière le manque de moyens que proposent le droit commun. Nous repérons que les consommations de stupéfiants accentuent les effets de ces inadaptations sociales. Ils ont besoin d'une prise en charge adaptée, étayée par une équipe pluriprofessionnelle relevant tant du milieu médical, éducatif, que de mesures pénales parfois. Sans cet étayage, le SAPPPA « La Chaumette » est parfois sans solution adaptée pour répondre à la problématique de ces jeunes.

À des fins de sécurisation de certains parcours, le service a hébergé le temps d'un répit, un jeune initialement accueilli en appartement suite à une grave agression physique dont il a été victime ; le jeune restant suivi par les professionnels du service qui l'accueille, mais avec une permanence éducative permettant de veiller à ses soins et son état de santé globale. Ce type de répit a aussi pu permettre à un jeune d'être mis à l'écart de son appartement et ainsi le protéger de possibles représailles.

#### **Perspectives**

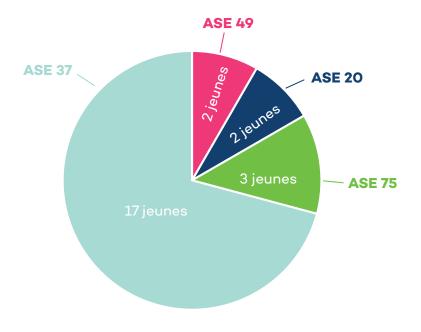
Le projet du SAPPPA « La Chaumette » s'est affiné en même temps que le service se mettait peu à peu en place, permettant à l'équipe éducative d'adapter la modalité d'accueil aux besoins repérés et exprimés par les jeunes accueillis. Le projet est depuis un an en perpétuelle évolution à des fins d'optimisation des réponses proposées de manière collective, mais répondant aux situations individuelles. Cette personnalisation de l'accompagnement a permis à une grande majorité des jeunes d'investir leur accompagnement, ceux-ci mettant davantage de sens à leur prise en charge. Ils investissent leur espace loin d'un collectif qui ne leur est plus adapté, mais en étant étayés par un espace sécurisant de permanence éducative et de possibilité de pair-aidance, leur permettant de prendre peu à peu plaisir à grandir.

Le SAPPPA « La Chaumette » se fixe pour objectif de préparer au mieux les jeunes à vivre de manière autonome et utilise les outils du quotidien pour étayer les jeunes dans l'acquisition de compétences, qu'ils pourront réutiliser tout au long de leur vie. La gestion d'un budget, les courses, la confection de mets, l'entretien d'un logement, l'autonomie dans la gestion des horaires, des transports, des démarches administratives et de l'hygiène sont autant de supports visant – à terme – l'indépendance de ces jeunes, lorsqu'ils quitteront le dispositif de la Protection de l'Enfance.

Golhenn ROUXEL

Cheffe de Service Educatif du SAPPPA La Chaumette





jeunes accompagnés par le SAPPPA Chaumette (agés de 15 à 18 ans) dont :

18
jeunes au titre de l'Assistance Éducative

5
jeunes avec d'un contrat Jeune Majeur

1
jeunes avec un contrat d'Accueil Provisoir

dont 9
mineurs
non-accompagnés

Durée moyenne du placement des enfants suivis :

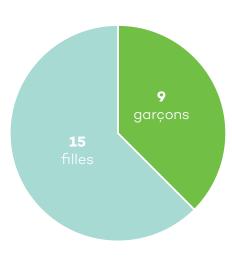
**ORIGINE DES MESURES** 

**10** mois

JEUNES SORTIS

**11** jeunes ont été orientés vers les autres structures du Pôle Hébergement.





**RÉPARTITION PAR SEXE** 

Le Service d'Accompagnement de Protection de Proximité en Pré-Autonomie (SAPPPA Collectif) est une nouvelle modalité d'accueil du Pôle Hébergement depuis le 2 mars 2020. L'entité SAPPPA la Bouchardière a vu le jour à cette même date, succédant au Service d'Accompagnement et d'Hébergement (SAH L'Auberdière).

Le service a pris possession de nouveaux locaux situés sur le lieu-dit « la Bouchardière » appartenant à la commune de Joué-Lès-Tours. L'espace d'accueil est une maison particulière aménagée spécifiquement pour recevoir du public (habilitation ERP). La maison est dotée de 8 chambres (certaines avec salle de bain), de deux cuisines et de plusieurs espaces communs. Un terrain permettant de profiter pleinement de l'extérieur entoure la maison. L'espace se prête aisément aux missions du service orientées sur la préparation des jeunes à l'autonomie. 2 studios dits de « préautonomie » situés sur le site de l'Auberdière sont rattachés au SAPPPA la Bouchardière. Ils sont pleinement intégrés au projet du service.

#### La Pré Autonomie en question...

À l'ouverture du service, partant du pré projet présenté dans le cadre des appels à projet, l'équipe éducative a travaillé à une application en lien avec les dispositions du site, des studios, l'expérience institutionnelle ainsi que les expériences professionnelles de chacun. Cela a permis au travers de temps d'expérimentations d'établir un fonctionnement de service ainsi que des règles de vie visant à favoriser l'accès à une grande autonomie pour les jeunes accueillis.

#### Les jeunes accueillis

En 2020, le SAPPPA la Bouchardière a accueilli quotidiennement 10 jeunes, garçons et filles âgés de 15 à 18 ans. Pour cette année, au total, 24 jeunes ont été suivis par le service. 13 jeunes ont été pris en charge par le SAPPPA la Bouchardière après la fermeture du SAH. 7 jeunes sont arrivés sur le service suite à une orientation d'une unité de vie du Pôle Hébergement. 4 jeunes sont arrivés sur le service en étant nouvellement admis sur le pôle hébergement. 17 d'entre eux ont été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance d'Indre et Loire. Les 7 autres ont été orientés par des départements extérieurs. 19 jeunes ont été pris en charge dans le cadre d'une assistance éducative (mesure judiciaire), 4 d'entre eux étaient « Mineur Non Accompagné ». 1 jeune a été accueilli dans le cadre d'un accueil provisoire (mesure administrative). Le service a également accompagné 4 jeunes majeurs.

14 jeunes accueillis au SAPPPA la Bouchardière sont sortis du service durant l'année 2020. 9 jeunes ont été orientés vers d'autres services du Pôle Hébergement, dont 5 jeunes au SAPPPA Colocation et 4 jeunes au SAPMN. 4 jeunes sont retournés en famille après une fin de prise en charge et 1 jeune a quitté le service après avoir obtenu son logement.

Pour 2020, après une période de transition résultant de la fermeture du SAH, il est à remarquer que les problématiques de jeunes accueillis au SAPPPA la Bouchardière sont adaptées au projet proposé par le service. Le service a dû adapter son fonctionnement pour accueillir deux jeunes porteurs de handicap (reconnaissance MDPH). Ces prises en charge bien que spécifiques restant à la marge ont pu être supportées par le service sans difficulté. Une démarche de reconnaissance « situation complexe » a été faite pour une jeune auprès de la DPTM.

Durant l'année 2020, la dynamique du groupe a été favorable et a permis de soutenir une évolution positive pour l'ensemble des jeunes. Dans l'ensemble, les orientations ou les fins de prise en charge ont été préparées et ont été en cohérence avec les projets des jeunes.

L'équipe éducative a fait des points réguliers avec les référents ASE et DPTM. Avec les départements extérieurs, notamment du fait de la distance et en conséquence à la situation sanitaire rencontrée, les liens ont été adaptés et se sont principalement faits par téléphone ou par visiocommunication.

#### Les projets scolaires et/ou professionnels

L'ensemble des jeunes accueillis au SAPPPA la Bouchardière en 2020 a été, au moins un temps donné, inscrit dans un projet scolaire et/ou professionnel. La majorité des jeunes se trouvent inscrits dans un projet à leur arrivée sur le service. L'équipe éducative intervient alors pour soutenir des situations scolaires déjà existantes. Certains jeunes accueillis étaient « en panne » de projet au moment de leur admission. Pour tous, très rapidement après leur accueil, en lien avec l'accompagnement proposé par le DISSIP et en réponse aux souhaits verbalisés par les jeunes, des propositions d'orientations ont été faites. Plusieurs jeunes ont poursuivi leur scolarité dans les établissements scolaires ordinaires (collèges, lycées, CFA). Pour deux jeunes des Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ont été mis en place permettant de maintenir la scolarité

des jeunes tout en prenant en considération leurs difficultés. Certains jeunes ont signé des contrats d'apprentissage. Les missions locales représentent des partenaires privilégiés pour les jeunes ayant besoin d'être accompagnés vers une remobilisation.

La crise sanitaire a en général impacté la réalisation des projets des jeunes. Les interruptions des scolarités et autres fermetures d'établissements recevant habituellement des stagiaires ou des apprentis ont largement freiné l'évolution des situations scolaires et professionnelles.

#### La santé des jeunes

En 2020, le SAPPPA La Bouchardière, en lien avec les besoins des jeunes accueillis a travaillé avec de nombreux établissements médicaux. Plusieurs accompagnements ont été faits auprès du Centre Oreste, du CSAPA Port Bretagne, des CMP, du planning familial, de la CPU. Les professionnels de l'équipe éducative travaillent en particulier avec des centres de soins de proximité. Le service collabore également avec une pharmacie privilégiée qui prépare, quand cela est nécessaire, des piluliers pour faciliter les prises de traitement. Il est à noter que le réseau de santé local est parfois difficilement accessible ou saturé et que l'attente pour accéder à un spécialiste peut être importante.

#### Le soutien à la parentalité

Pour 2020, l'état des relations entre le service et les familles est décrit comme « variable ». Le soutien à la parentalité proposé par l'équipe éducative reste efficient dans la majorité des situations. Néanmoins, l'âge des jeunes conjugué à l'essence du projet du service visant à permettre à chacun d'avancer selon ses propres choix, amènent à une forme d'émancipation des jeunes. Par conséquent, cela génère de la distanciation entre le jeune accueilli et sa famille.

Les professionnels de l'équipe éducative ont pu intervenir directement au domicile familial pour évaluer les conditions d'accueil de l'enfant ou encore pour accompagner la relation parent/enfant. Les parents sont régulièrement informés de l'évolution du projet de l'enfant. Ils peuvent être sollicités pour participer à des temps de vie importants pour l'enfant (point scolaire, bilan de stage, intervention médicale, convocation judiciaire, accueil dans un nouveau service...). Pour plusieurs situations, des entretiens psycho-éducatifs ont été mis en place pour soutenir la parentalité.

#### L'équipe pluri-professionnelle

Le SAPPPA La Bouchardière a connu plusieurs mouvements de professionnels. Des salariés en situation de CDD ont quitté l'unité. Malgré ces mouvements, il est remarqué une stabilité dans l'accompagnement proposé. L'équipe éducative note qu'elle travaille en cohérence et en cohésion.

La maitresse de maison qualifiée est impliquée et investie dans la globalité de la prise en charge des jeunes. Elle est engagée dans une relation éducative différenciée qui représente un atout pour l'équipe.

Les surveillants de nuit qualifiés travaillent également en cohésion avec le reste de l'équipe. La communication avec ces derniers est décrite comme positive et facilitante pour la prise en charge des jeunes.

La psychologue du service adapte ses interventions en fonction des besoins du service et des demandes des jeunes. En lien avec les éducateurs, des ateliers à thème ont pu être proposés.

L'équipe éducative, notamment au moment de l'ouverture du service, associée avec le service comptable et le secrétariat a pu construire des outils facilitant la gestion comptable et les suivis administratifs des jeunes.

Plusieurs stagiaires ont été accueillis sur le service en 2020. Leurs implications positives et les prises de responsabilité rapides ont contribué au bon fonctionnement du service.

# Clément DUCOURTIOUX Chef de service du SAPPPA La Bouchardière



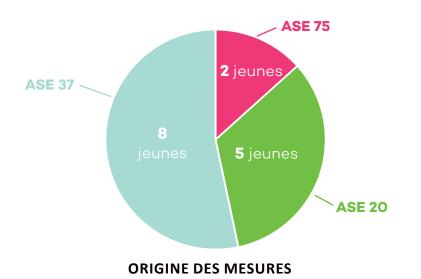
**5** jeunes étaient en apprentissage.

**3** jeunes étaient au lycée.

3 jeunes étaient inscrit à la Mission Locale.

1 jeune était inscrit à Pôle Emploi.

**3** jeunes ont pu bénéficier des dispositifs d'intégration à visée d'insertion professionelle (AGIRabcd, UEAJ, AFCM).



1 jeune a pu sortir du dispositif vers une vie autonome et indépendante (a bénéficié de 5 mois de CJM)

**1** jeune est retourné au domicile parental faute de projet et d'adhésion à son projet après 6 mois de CJM.





**RÉPARTITION PAR SEXE** 

SCOLARITÉ

Le 2 Mars 2020 fut la date de mise en œuvre des appels à projet avec l'ouverture d'une nouvelle modalité d'hébergement : le Service d'Accompagnement de Protection de Proximité en Pré-Autonomie en Colocation.

L'état d'urgence nationale prononcé le 17 Mars suite à la pandémie n'a pas entravé l'ouverture du service mais a induit un ralentissement dans les projections de montée en charge. En effet, cet état a complexifié l'aspect logistique ainsi que l'accueil des jeunes, la population étant confinée et les magasins de mobilier étant fermés. Néanmoins, l'équipe, nouvellement constituée, a su s'adapter. Elle a œuvré à l'ajustement nécessaire pour répondre aux objectifs de cette nouvelle modalité d'accompagnement.

Les appartements éducatifs du SAPPPA, accueillant 2 à 3 jeunes par logement, permettent à des jeunes de 16 à 18 ans, filles ou garçons, potentiellement d'une même fratrie, de s'inscrire dans un processus d'apprentissage à l'autonomie en bénéficiant d'une présence et d'un accompagnement éducatif permanents. Cette modalité correspond également aux évolutions sociétales des modes d'habitat.

L'accueil et le soutien des liens de fratrie font partie intégrante de l'action éducative, en particulier du fait d'appartements existants à proximité des Unités de Vie – MECS. Les jeunes sont accueillis en logements de type 3 ou 4 sur la métropole de Tours.

L'apprentissage de la vie en autonomie est un processus d'accompagnement au quotidien et s'adapte en fonction de l'évolution des jeunes. La présence éducative est donc variable en fonction du niveau d'autonomie du jeune. Cela peut aller d'une présence quotidienne à une présence hebdomadaire. Les interventions sur les logements se font suite à l'évaluation par les éducateurs des besoins des jeunes et à leurs demandes.

L'accompagnement éducatif s'articule autour de différents axes d'apprentissage et d'autonomisation :

- L'hébergement et la vie quotidienne, visant à permettre l'intégration sociale,
- La remobilisation scolaire/professionnelle, la formation et l'insertion professionnelle, permettant de construire son projet professionnel et de rechercher un emploi,
- Les démarches administratives, visant à être en règle, à connaître les différentes administrations et à savoir utiliser les

services,

 la santé et le soin ainsi que la vie sociale pour permettre l'accès à la citoyenneté et l'exercice des droits.

Les fragilités de ces jeunes, consécutives à leurs parcours et aux situations de danger encouru, impliquent la nécessité d'une présence, d'une attention et d'une disponibilité dans tous les domaines de leur vie quotidienne. En effet, s'il s'agit pour tous d'expérimenter l'autonomie, cela nécessite pour les jeunes les plus vulnérables une protection adaptée, sécurisant leur parcours.

Pour accompagner ce chemin, sont travaillés distinctement pour tous les jeunes :

- L'autonomie sociale et fonctionnelle : celleci consiste dans la capacité d'un jeune à être en mesure de gérer seul les actes de la vie quotidienne : gérer ses relations aux autres, à ses pairs, à son employeur, savoir se repérer dans le temps et dans l'espace, gérer ses levers et temps de repos, les horaires de travail, les rendez-vous, solliciter les bons interlocuteurs, les dispositifs de droit commun, veiller à son bien-être par des activités sportives, culturelles, sociales, etc.
- L'autonomie psycho-affective est en lien avec les capacités d'un jeune à veiller à sa santé psychique et physique. Il s'agit d'évaluer régulièrement et d'accompagner chacun dans sa capacité à gérer ses relations familiales, son isolement, les traumatismes liés au parcours de vie, ses émotions, ses sentiments, ses relations amicales et amoureuses, sa santé physique, psychique...

L'apprentissage de l'autonomie en SAPPPA colocation s'appuie aussi sur une dimension de pair-aidance. La découverte de la vie en autonomie en situation réelle est commune à chaque locataire d'un même logement. L'équipe éducative favorise dans chaque appartement le partage d'expériences, le soutien et le respect mutuel, ainsi qu'une organisation commune inhérente à la colocation sur le plan notamment de l'entretien des locaux, les achats communs (décoration, alimentation, gestion des produits d'entretien...).

Le jeune est accompagné à évoluer dans et pour son projet individuel en s'émancipant de son milieu familial, tout en travaillant avec l'équipe éducative à avoir des points d'ancrage sécures auprès des membres de sa famille. La relation parent / enfant est donc soutenue dans cet objectif.

De plus, il est à noter que l'apprentissage de l'autonomie en SAPPPA colocation est étayée par des actions collectives. Les observations faites sur chaque appartement font émerger des projets d'ateliers collectifs. Ceux-ci sont organisés en réponse aux difficultés rencontrées par les jeunes et observées par l'équipe, en lien avec une perspective de projet de sortie du dispositif. Les sujets sont centrés sur la « préparation à la sortie » et peuvent traiter, entre autres, des démarches administratives nécessaires à l'entrée en logement, la recherche de logement, l'équilibre alimentaire... Ces actions sont renforcées par l'orientation vers les dispositifs de droit commun ainsi que par l'appui de partenaires essentiels tels que AGIRabcd, l'UEAJ, le Planning Familial, l'Espace Santé Jeune, les Missions Locales.

L'accompagnement du SAPPPA colocation, par un étayage permanent, favorise le développement des apprentissages, des habiletés et compétences psychosociales à visée d'autonomie et d'émancipation. Cela permet une expérience sécurisée d'un quotidien plus autonome, préparant au passage en logement individuel et/ou à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

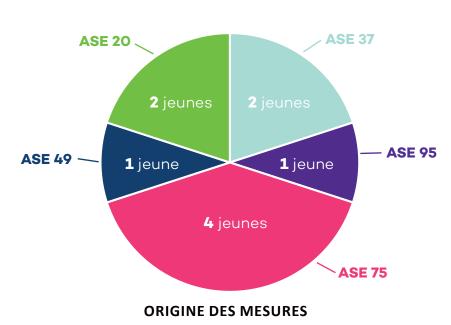
Cette nouvelle modalité d'hébergement répond à un besoin réel d'accompagnement pour certains jeunes qui ne sont pas encore prêts à la gestion de la solitude en appartement individuel, mais pour qui les capacités d'autonomie ne relèvent plus d'un accompagnement en unité de vie MECS. Cela sécurise leur parcours en leur permettant de progresser encore dans leur processus d'autonomisation.

Lydia BROQUET

Cheffe de Service éducatif

#### L'UNITÉ ÉDUCATIVE « BEL AIR »





10 garçons accompagnés

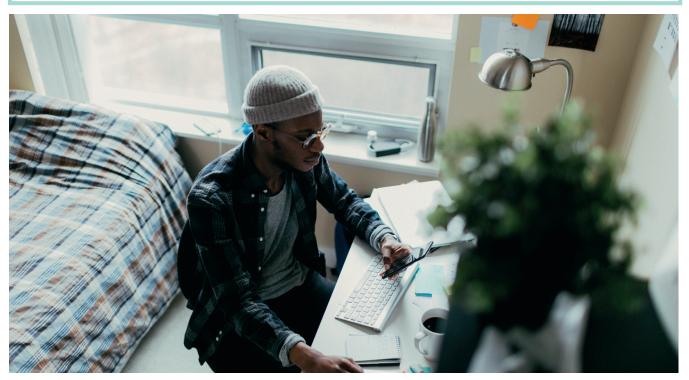
Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

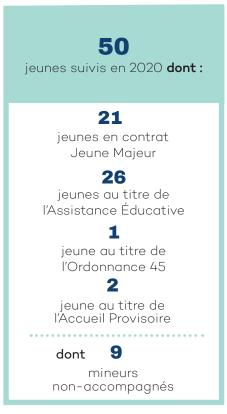
2 mois

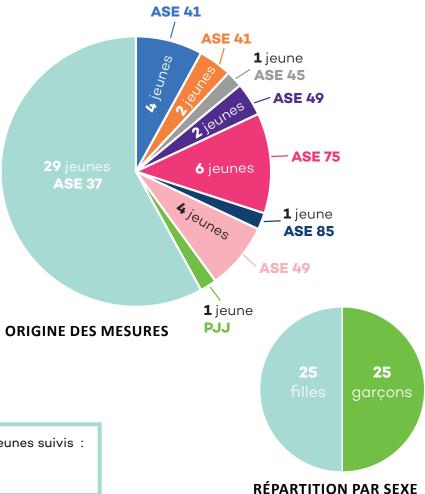
#### SERVICE D'ACCUEIL PERSONNALISÉ EN MILIEU NATUREL - SAPMN

#### Qu'est ce que le SAPMN?

Pour les jeunes de 16 à 21 ans, en ayant la capacité, l'accueil et l'accompagnement en appartements individuels offre la possibilité de soutenir les processus d'autonomisation, d'insertion professionnelle et d'intégration sociale et citoyenne.







Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**10** mois

Suite à la mise en place des appels à projet en janvier, le service d'APMN a accueilli 50 jeunes durant l'année 2020 : 32 entrées et 9 sorties. Le service est monté en charge progressivement pour compter 41 jeunes présents en fin d'année 2020, sur les 46 accueils prévus.

#### **Quelques chiffres**

En 2020, si la modalité d'accueil principale reste l'installation d'un jeune en studio socio-éducatif individuel, nous avons aussi hébergé deux jeunes dans un logement en colocation, plusieurs jeunes femmes avec enfant et un couple avec enfant.

Plusieurs jeunes admis au SAPMN durant l'année 2020 ont été orientés par d'autres services du Pôle Hébergement, principalement par les SAPPPA. 2 jeunes ont été orientés au SAPMN après une prise en charge au DAEMNA où l'accompagnement a été évalué comme inadapté au regard de leurs problématiques.

#### Problématiques de jeunes

Si pour la plupart, les accueils au SAPMN sont en cohérence avec le projet du service, certains jeunes ont été admis en ayant un faible niveau d'autonomie psychoaffective et fonctionnelle. Les équipes doivent alors adapter particulièrement les premiers temps de prise en charge de ces jeunes pour leur permettre d'être sécurisés et se trouver dans un contexte d'accueil favorable à leur accompagnement et à l'évolution de leur projet. Des situations de jeunes sont décrites comme « compliquées » et particulièrement chronophages par les professionnels : les fragilités psychologiques, l'existence de troubles psychiatriques, voire de handicap avéré obligent les professionnels à une importante adaptation. Pour certains jeunes, l'accompagnement vers l'insertion professionnelle se trouve alors freinée par une problématique personnelle difficile qui doit être mise au travail. La modalité d'accompagnement vise à préparer les jeunes vers une sortie du dispositif de protection de l'enfance. Cela n'est possible que quand les jeunes accompagnés sont disponibles psychiquement et personnellement pour s'engager dans la mise en œuvre d'un projet professionnel. Le besoin de certains est d'abord l'accès à des démarches de soins, qui s'inscrivent parfois dans une temporalité en contradiction avec les échéances de placement et les perspectives de fin de prise en charge.

#### Gestion du quotidien

La crise sanitaire liée à la COVID-19 et les périodes de confinement, notamment, ont

été particulièrement bien respectées par les jeunes pourtant accueillis seuls dans des studios. Toutefois, cela a renforcé leur isolement et mis en exergue l'absence de relais et de soutien familial. Plusieurs jeunes ont développé des formes, plus ou moins aigues, de phobies sociales, restant enfermés chez eux et craignant tout contact avec l'extérieur, à l'heure du premier déconfinement notamment. Dans le respect des règles et des contraintes sanitaires, l'équipe éducative a pallié au besoin de soutien des jeunes, sans pouvoir répondre totalement à leur difficulté concernant la gestion de la solitude. L'accompagnement éducatif a donc dû être innovant, les éducateurs faisant preuve d'adaptation, pour répondre aux situations de jeunes en tension.

#### Situation scolaire et professionnelle des jeunes

La crise sanitaire a impacté de plein fouet les jeunes dans le cadre de leur insertion professionnelle. Si le dispositif de la « Garantie Jeunes » a été plébiscité par le Gouvernement et a servi à certains jeunes, il n'a pas toujours permis une mise en œuvre efficiente. En effet, le distanciel était privilégié alors même que les besoins des jeunes accueillis étaient d'être étayés dans leurs démarches de recherche de projet professionnel, dans un cadre davantage soutenu et contenant.

Les employeurs ont aussi été davantage méfiants à l'embauche de nouveaux salariés apprentis ou dans le d'emplois saisonniers, du fait de l'absence de perspectives pour leurs entreprises. Les jeunes apprentis en restauration, par exemple, ont eu la possibilité de retrouver les restaurants à l'été 2020. Mais ce répit de courte durée n'a pas toujours été suffisant, que ce soit en termes d'acquisitions de compétences requises pour le diplôme, ou en termes de mobilisation sur leur formation. Aucun jeune salarié n'a pu être en télétravail, leurs fonctions ne le leur permettant pas. Aussi, ils se sont là encore retrouvés isolés. Nous avons observé chez certains jeunes un décrochage scolaire certain, voir l'abandon de formation, et des difficultés à mettre du sens sur la nécessité de se mobiliser une semaine par mois seulement, pour une formation théorique au CFA, alors même que les apprentissages pratiques ne pouvaient être efficients.

#### Accès au numérique

Le confinement a mis en avant les inégalités sociales et creusé les écarts en termes d'accès à la formation. En effet, nombre de regroupements en écoles ou en centres de formation ont été annulés et les cours dispensés en distanciel ou en visio. Toutefois, tous les jeunes n'ont pas un équipement informatique suffisant ou un abonnement internet. Cet isolement numérique tend à être relayé par le service avec la mise en place d'abonnement internet, mais donne à voir la nécessité de faire évoluer cette question de l'accès au numérique pour des jeunes de 16 à 21 ans accueillis en logements individuels.

#### Accès au logement

La crise sanitaire a ralenti le turnover de logements, tant dans le parc privé que public. Ainsi, les jeunes parfois prêts à quitter le dispositif de protection de l'enfance n'ont pas pu le faire en temps requis, du fait de l'impossibilité de visite ou de signature de bail en nom propre. La situation d'état d'urgence sanitaire a permis de prolonger les contrats d'Accueil Provisoire Jeune Majeur et ainsi éviter d'interrompre des prises en charge, ce qui aurait installé les jeunes dans la précarité.

La question de la recherche de petits logements individuels est actuellement complexe car elle requiert les capacités de financement suffisantes, mais aussi des disponibilités d'appartements.

## Organisation du nouveau service et vie de l'équipe

Si le projet de service est resté inchangé, le SAPMN a vu son organisation modifiée avec la mise en place des appels à projet. Ainsi, de janvier à juin 2020, l'ensemble des professionnels du SAPMN ont évolué sur les locaux de « Rivoli ». Cette organisation provisoire a favorisé la construction d'une identité collective. Si le service reste bien une seule et même entité, la séparation géographique des deux équipes, en juin 2020, s'est avérée défavorable quant au maintien de cette dynamique. Le maillage entre les deux équipes reste favorisé par des liens réguliers qu'elles sont amenées à entretenir (réunions de service,

analyse des pratiques, ateliers thématiques, procédure de préadmission...). La présence d'une même psychologue pour l'ensemble du service permet également les croisements entre les deux équipes. L'organisation des astreintes éducatives obligent également les professionnels à être en veille sur l'entièreté du service et à rester sensibles à l'ensemble des situations des jeunes accueillis au SAPMN.

L'aménagement du site « Jolivet » a permis aux deux équipes de réinvestir leurs espaces de travail et d'en faire de réels outils éducatifs, supports à la relation et à l'accompagnement des jeunes.

La nouvelle organisation du service entretien a été reçue favorablement par le SAPMN. En effet, l'identification d'un « référent entretien » facilite la gestion des appartements (états des lieux, conformité, lien avec les propriétaires, aménagement, déménagement...). Les besoins de réparations sont régulièrement traités. Le suivi de l'entretien des logements s'en trouve amélioré. La gestion des stocks entre le référent entretien et la maitresse de maison permet d'être au plus juste concernant les besoins matériels du service et d'engager des investissements adaptés.

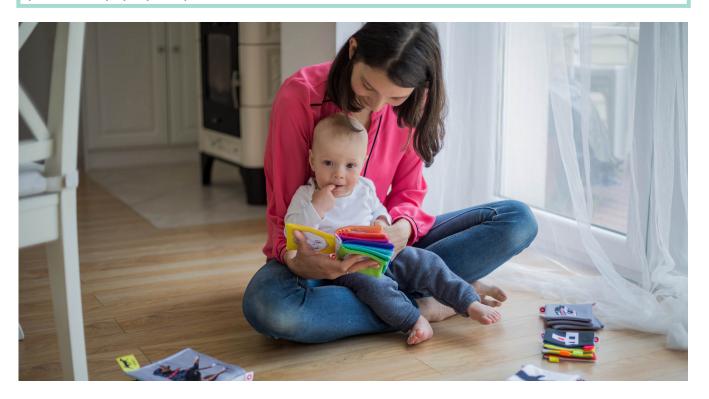
Le service d'APMN compte depuis novembre 2020 une maitresse de maison qualifiée qui intervient sur les deux entités et dans les logements des jeunes pour les accompagner dans la gestion de leur habitat. Elle participe à l'intégration de compétences culinaires, ménagères et d'organisation d'un quotidien. La maitresse de maison est aussi un relais précieux pour la gestion des entrées et sorties de logements des jeunes.

Golhenn ROUXEL
Clément DUCOURTIOUX
Chef.fe.s de Service Educatif

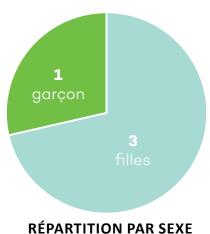
#### LE SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL - SPF

#### Qu'est ce que le SPF?

Les enfants de 0 à 12 ans sont pris en charge par des assistants familiaux, soutenus par une équipe pluri professionnelle.







Le Service de Placement Familial (SPF) a ouvert officiellement en août 2020. Une équipe pluriprofessionnelle la compose : deux assistants familiaux recrutés au cours du printemps, une coordinatrice et une psychologue. Le service est placé sous la responsabilité directe d'un directeur adjoint du Pôle Hébergement.

Les enfants sont accompagnés au domicile des assistants familiaux, qui sont titulaires du diplôme d'Etat d'assistant familial et agréés par le Service Agréments du Conseil Départemental.

Les assistants familiaux accueillent de manière permanente (7j/7 et 24h/24) les enfants à leur domicile. Les membres de l'équipe pluriprofessionnelle organisent leurs interventions du lundi au vendredi. En dehors de ces temps, l'astreinte peut être sollicitée directement par les assistants familiaux.

Cette modalité de prise en charge répond aux besoins des enfants de 0 à 12 ans, scolarisés ou non, en danger ou en risque de danger et ayant besoin :

- D'un hébergement dans un cadre de vie chaleureux et maternant, protecteur, encadrant, familial et équilibré,
- D'un accompagnement individualisé, permanent et contenant,
- De la création d'un lien privilégié, qui favorise la verbalisation et la construction de l'estime de soi.

Pour cela, des objectifs d'accueil et d'accompagnement ont été définis et se déclinent de la manière suivante :

- Le partage de la vie quotidienne ordinaire,
- Des relations de proximité axées sur une acceptation de l'enfant,
- L'accompagnement de la coordinatrice dans le cadre de visites et de rencontres avec les assistants familiaux, les parents et les enfants bénéficiaires.
- La création d'une relation individualisée entre les professionnels et les enfants,
- La mise en place d'une rencontre avec la psychologue pour chaque enfant dans le cadre de l'admission et d'un suivi lorsque le besoin est évalué.
- Une collaboration renforcée entre les assistants familiaux et l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle, afin de favoriser un espace de vie sécurisant et épanouissant pour l'enfant.

Dans ce contexte, il s'agit pour l'enfant :

- D'offrir au domicile de l'assistant familial un environnement sécurisant, avec l'aide et le soutien de l'équipe pluriprofessionnelle,
- De s'attacher avec les plus petits aux concepts de « holding » et de « handling » dans la fonction maternante.
- De veiller à la satisfaction des besoins fondamentaux et au suivi du bon développement psycho-affectif, moteur, social, moral et intellectuel,
- De proposer un rythme de vie régulier par la répétition des actes quotidiens, l'apprentissage des limites et un cadre éducatif adapté à son développement,

- De garantir sa place particulière entre sa famille naturelle et sa famille d'accueil,
- D'accompagner ses relations à ses parents, d'assurer les liens familiaux,
- De soutenir, autant que possible, son retour dans sa famille.

Concernant les parents, l'ambition est de :

- Développer ou renforcer les compétences parentales afin de leur permettre d'assurer leurs responsabilités éducatives et d'exercer leur autorité parentale,
- Rechercher les ressources familiales de l'environnement.
- Aider le système familial à trouver ses propres solutions aux difficultés éducatives rencontrées

Dans les jours qui ont suivi l'ouverture du service, 3 des 4 places d'accueil étaient occupées. La dernière place l'a été en décembre, après que l'une des assistantes familiales ait obtenu l'extension de son agrément.

En accord avec la direction de la DPPEF et après des recherches infructueuses de professionnels qualifiés et compétents sur la métropole, les assistants familiaux recrutés résident à Rigny-Ussé et à Hommes.

Cette dimension est à prendre en compte concernant le soutien des assistants familiaux par la coordinatrice et la psychologue, au regard de leurs disponibilités. Cela est aussi à considérer dans l'accompagnement physique des enfants lors des rencontres avec leurs parents ou pour des démarches de santé.

La création d'un Service de Placement Familial, inédit à la Sauvegarde 37, a permis une prise en charge d'enfants très jeunes et de fait le développement de nouvelles compétences, de nouveaux savoir-faire et de nouvelles pratiques.

Les premières observations, après 4 mois de fonctionnement, permettent de confirmer la pertinence du projet, d'envisager l'année 2021 avec enthousiasme et de se projeter, le cas échéant, vers un développement du service.

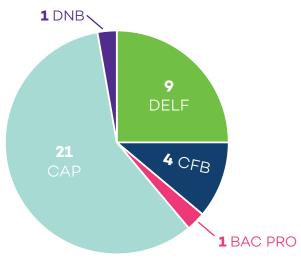
### Laurent Ponchaux Directeur adjoint du Pôle Hébergement

### DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DES MINEURS NON-ACCOMPAGNÉS - DAEMNA

#### Qu'est ce que le DAEMNA?

Ce dispositif a pour mission de proposer aux jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA) de 16 à 18 ans, privés de la protection de leur famille sur le sol français, des modalités diversifées et adaptées à leurs problématiques spécifques et leurs capacités d'autonomie.









**38** jeunes ont été orientés vers le DAS.

3 jeunes ont été orientés vers un autre service du Pôle Hébergement.

1 jeune a été orienté vers une autre structure.

15 jeunes ont accédé à un logement après une fin de prise en charge.

**11** jeunes ont vu leur prise en charge se terminer sans logement.

22

TRANCHE D'ÂGE des jeunes présents

au 31/12/2020

Les jeunes accueillis au DAEMNA sont tous confiés à la Sauvegarde 37 par la Direction des Projets Transversaux Migrants (DPTM). Une prise de contact par mail permet d'anticiper la réception des dossiers de candidature et d'organiser les modalités d'accueil.

Quasiment toutes les candidatures adressées au DAEMNA ont été acceptées. Le DAEMNA met tout en œuvre pour répondre, dans de très courts délais, à l'ensemble des demandes d'accueil formulées par la DPTM.

L'année 2020 a notamment été marquée par la pandémie mais également par une importante baisse des flux migratoires liée à un contexte géopolitique tendu.

Durant cet exercice 2020, nous avons vu le profil des jeunes accueillis évoluer. Certains avec des problématiques délinquantes, d'autres provenant de pays non francophone et n'ayant aucun rudiment de langue française.

Nous avons également accueilli plusieurs jeunes peu de temps avant leur majorité, et pour certains dans le cadre d'une procédure de recours de minorité. L'équipe pluridisciplinaire a donc dû faire preuve d'adaptation afin de proposer un accompagnement toujours individualisé à la situation de chaque jeune.

A noter que nous avons été sollicités en urgence dans le cadre d'une mise à l'abri pour une jeune femme se disant mineure accompagnée sur un temps très court.

Ces nouveaux profils de jeunes sont venus réinterroger l'accompagnement proposé par le DAEMNA en termes de moyens d'action, de temps et parfois de champ de compétences.

Cette année, le DAEMNA a été impacté par la crise sanitaire. A l'image de ses partenaires, ce dernier a fonctionné en mode dégradé et n'est de fait pas représentatif de l'accompagnement. En effet, nous avons pu observer des répercussions importantes autour de :

- L'accompagnement social : impossibilité d'accompagner physiquement les jeunes dans de bonnes conditions,
- L'insertion professionnelle : certains jeunes ayant vécu des périodes de chômage partiel importantes les impactant sur l'apprentissage de leur métier,
- L'enseignement théorique : la fermeture des CFA et la mise en place d'un enseignement à distance ont mis en lumière une fracture numérique pénalisant

le bon déroulement de leur formation,

- L'apprentissage du français: impossibilité d'avoir accès à un accompagnement individuel ou collectif dispensé par nos différents partenaires,
- L'accès au logement : la fermeture ou l'inaccessibilité des différents dispositifs de droit commun n'ont pas permis de réaliser les démarches nécessaires, la fracture numérique représentant là aussi un frein pour effectuer les démarches administratives en ligne,
- L'obtention des documents d'identité : la fermeture des ambassades, consulats et la difficulté à entrer en contact avec ces derniers ont retardé la délivrance des documents d'identité.
- La régularisation de la situation administrative des jeunes : les délais de traitement des demandes de titre de séjour ont été plus importants,
- La socialisation: le confinement a impacté le processus de socialisation en œuvre à travers un isolement de la vie sociale (club de sport, CFA, accompagnement éducatif, etc...),
- La santé, le moral psychologique : les confinements ainsi que les périodes de restrictions ont eu des répercussions psychologiques, et ont généré, accentué des angoisses.

Les constats des 2 années précédentes depuis la création du DAEMNA ainsi que la baisse du flux migratoire et donc de l'effectif accueilli ont facilité le travail autour de plusieurs axes :

- Mise en place de référence éducative de territoire afin de permettre aux professionnels d'être plus repérés et de fidéliser le réseau mis en place sur chaque territoire. La volonté recherchée était également de rendre les jeunes acteurs de leurs projets les incitant à venir à la rencontre de l'équipe éducative,
- Ouverture du Dispositif d'Accompagnement Social (bureau au sein du DAEMNA, cf. bilan DAS) qui répond aux besoins des jeunes majeurs accompagnés au sein du DAEMNA,
- Changement de territoire : un détachement progressif du territoire Lochois a été effectué en 2020 et poursuivi, en accord avec la DPTM, pour un départ définitif en mai 2021. En parallèle, 2 nouvelles communes ont été investies

de façon stratégique : Azay-le-Rideau et Bléré (2 T3),

- Mise en place d'ateliers collectifs par les moniteurs éducateurs, CESF et CISP pour répondre aux besoins repérés dans l'accompagnement : gestion budgétaire, santé soins, respecter ses engagements, savoir être. Une collaboration de l'agent de service intérieur avec l'équipe éducative pour l'éducation à l'hygiène des locaux s'est développée,
- Pair-aidance : Intégration dans les colocations de primo arrivant avec des jeunes proches de la majorité ; mixage des groupes de jeunes dans les ateliers, activités et journées de loisirs,
- Mise en place d'atelier photolangage et groupe de parole par les psychologues du dispositif afin d'accéder à une autre forme de soutien par d'autres biais que l'entretien dit « classique »,
- Travail engagé autour des outils de la loi 2002-2 et adapté à la modalité « DAEMNA » (contrat d'hébergement, livret d'accueil, DIPC, carnet de majorité...),
- Poursuite du partenariat avec le planning familial sur 10 séances. Des rencontres ont été mises en place afin de répondre au mieux aux spécificités des jeunes pris en charge au sein du DAEMNA,
- Travail autour de l'accès au numérique suite au constat du premier confinement: il a été prévu pour le début de l'année 2021, un don de PC pour l'ensemble des colocations du DAEMNA (agglomération non équipée auparavant) et une mise en place de box internet dans ces différents logements.

Un achat de PC portable et d'adresses mails individuelles professionnelles pour l'ensemble de l'équipe éducative ont été réalisé fin 2020.

- Réhabilitation des locaux : Un rafraîchissement et un embellissement a été entamé pour une harmonisation des locaux (achat de bureaux, aménagement de la pièce d'accueil des jeunes, peintures...),
- Mise en place de temps d'échanges thématiques avec l'équipe pluridisciplinaire (récit de vie...),
- Poursuite du travail partenarial engagé avec l'intervention de services spécifiques (AJH, mission locale, CFA...).

L'année 2020 et la baisse d'activité du DAEMNA a permis de proposer un accompagnement plus rapproché et de mieux répondre aux besoins des jeunes. La période de confinement a permis de préparer de façon plus sereine la sortie du dispositif grâce notamment aux différents APJM (éducatif, DAS, confinement).

L'année 2021 permettra de constater les effets des actions mises en place, de les développer. Un travail reste à engager afin de penser l'investissement du Château de l'Auberdière et les particularités de prise en charge qui peuvent se mettre en place. Elle rimera également avec une possible pérennisation du service pour mai 2022.

Clélia BERNARD & Maxime DUPAIN Chef.fe.s de service du DAEMNA

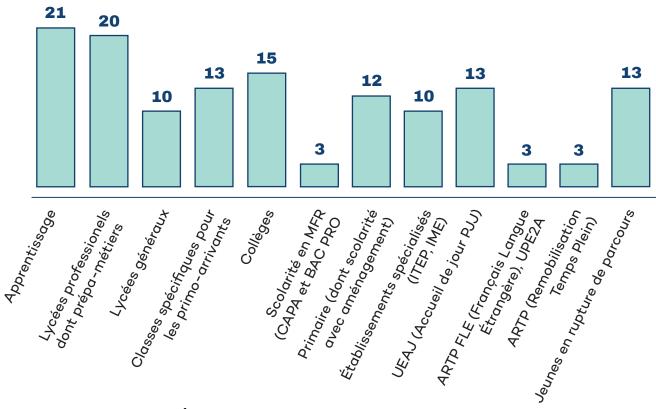
# DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA SCOLARITÉ ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE - DISSIP

#### Qu'est ce que le DiSSIP?

Le **DI**spositif de **S**outien à la **S**colarité et à l'Insertion **P**rofessionnelle a pour missions en collaboration avec les équipes éducatives :

- D'organiser et d'assurer le soutien à la scolarité des jeunes
- D'accompagner les jeunes sur l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel
- De construire et faire vivre un réseau d'employeurs partenaires favorisant des stages de découvertes et des terrains d'emplois
- D'entretenir des liens de collaboration privilégiés avec tous les interlocuteurs concernés par la scolarité et l'insertion.
- D'assurer une veille et un soutien auprès des équipes éducatives pour toutes les questions en lien avec la scolarité et l'insertion.

L'équipe est composée d'une coordinatrice, d'une éducatrice scolaire spécialisée et de deux CISP (conseiller en insertion socio-professionnelle) pour l'accompagnement spécifiques des jeunes du DAEMNA.



#### RÉPARTITION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE

(Jeunes du Pôle Hébergement présents au 31/12/2020)

Pour information : Les jeunes de +16 ans sans solutions sont inscrits à la Mission Locale, 3 ruptures de contrats d'apprentissage en 2020.

#### POUR LES JEUNES DU PÔLE HÉBERGEMENT :

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par la crise sanitaire dont on ne mesure pas encore les effets sur l'insertion professionnelle des jeunes qui étaient déjà en contrat d'apprentissage et pour lesquels l'activité professionnelle a dû être suspendue (secteur de la restauration notamment). En effet se pose la question de leur réelle qualification à l'issue de cette crise et donc de la reconnaissance de leur diplôme alors qu'ils n'auront eu que très peu de pratique en entreprise leur permettant d'acquérir des compétences et aptitudes professionnelles. L'inquiétude concernant l'employabilité des jeunes apprentis après leur CAP est importante.

Par ailleurs, la mise en place des cours en distanciel a mis en lumière une fracture numérique tant bien sur leur accessibilité à l'outil informatique que sur leur capacité à l'utiliser.

Ce constat établit donc une profonde nécessité pour les jeunes d'être équipés d'un ordinateur et d'apprendre à naviguer sur cet outil. Pour répondre à ces besoins, nous avons pu bénéficier de dons d'ordinateurs par la SNCF. En complément, un projet porté par l'Association AGIR ABCD permettra d'obtenir via la fondation ORANGE des ordinateurs au bénéfice des jeunes en 2021.

Cependant, l'équipe du DiSSIP a tout mis en œuvre pour assurer une continuité pédagogique en particulier pendant les périodes de confinement afin de limiter les risques de décrochage scolaire sur l'ensemble des unités et services.

Pour ce faire, l'ensemble des activités lié au soutien scolaire et à l'aide aux devoirs a perduré. Les bénévoles se sont montrés très volontaires pour mener à bien leur mission pilotée par l'équipe du DiSSIP qui a effectivement veillé à un recrutement permanent avec les associations partenaires et suffisant pour répondre aux besoins des

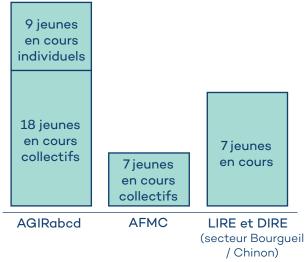
jeunes dans ce contexte particulier.

De plus, une CISP a été recrutée à partir du mois d'octobre plus particulièrement pour de la prospection d'entreprise et mise en place d'ateliers collectifs.

Ainsi, le soutien scolaire est spécifiquement assuré sur la MAJE DEBRÉ par un étudiant salarié, sur les autres services et unités, des bénévoles de France Bénévolat interviennent en fonction des besoins repérés pour chaque jeune.

Pour les jeunes MNA du Pôle Hébergement, l'engagement des bénévoles de plus en plus nombreux de l'Association AGIRabcd leur permet de bénéficier de cours individuels et collectifs de soutien en français et en mathématiques.

En parallèle, nous travaillons en partenariat avec l'Association AFCM qui intègre chaque année 5 à 6 jeunes MNA sur des cours collectifs pour l'apprentissage de la langue française.



Missions Locales = Joué Lès Tours en particulier et contacts avec toutes celles implantées sur les territoires où sont les jeunes du DAEMNA (Chinon, Bourgueil, Loches, Amboise).

MED = Tours Val de Loire en particulier

MFR = Tours Val de Loire en particulier (particularité d'avoir un contrat d'apprentissage en restauration collective au sein de la MFR).

**MDPH** = Un interlocuteur en particulier dans le département 37 pour le suivi des dossiers.

**FFB** = Organisation de Jobdating et coulisses du bâtiment (visite de chantiers pour découvrir les métiers).



LES NOMBREUX PARTENAIRES DU DISSIP

#### POUR LES 64 JEUNES DU DAEMNA SPÉCIFIQUEMENT :

- 49 jeunes étaient en apprentissage.
- **8** jeunes étaient au lycée.

1 jeune était en maintien de formation suite à une rupture d'apprentissage.

Les jeunes accueillis au sein du DAEMNA, quel que soient leurs origines, ont pour objectif commun de se former et de travailler en France. De par leurs profils, cet impératif induit l'obtention d'une formation qualifiante qui se traduit, pour la quasi majorité d'entre eux, par une intégration en CAP par la voie de l'alternance. Quand les conditions le permettent, une scolarité - au sein de l'éducation nationale via des dispositifs dédiés aux élèves primo arrivants - est mise en place afin de consolider les savoirs de base et de travailler le projet professionnel. Si cela n'est pas possible (manque de places disponibles, jeunes bientôt majeurs), ils sont orientés vers les associations AGIRabcd . AFCM et Lire et Dire (territoires de Chinon et Bourgueil) afin de bénéficier de cours hebdomadaires pour mieux maitriser la langue française.

L'apprentissage en alternance investi par les jeunes correspond aux métiers dit en tension, principalement le secteur du bâtiment, de la restauration et des métiers de bouche. Le travail mené par le DiSSIP a permis d'établir des liens forts avec les entreprises, les centres de formations et les missions locales. Ces partenariats permettent d'orienter au mieux les jeunes que nous accueillons et de trouver des contrats en alternance.

La crise sanitaire a énormément bousculé le marché du travail en 2020. Cependant, avec les partenariats mis en place et consolidés depuis 2018, les jeunes ont pu garder leurs contrats d'apprentissages et d'autres ont été conclus à partir de l'été 2020. Les aides financières de l'Etat ont également contribué à maintenir une attractivité à contractualiser des contrats en alternance.

**5** jeunes bénéficiaient de cours avec AGIR abcd et/ou l'AFCM.

1 jeune était en recherche de projet.

La crise sanitaire a mis en lumière des difficultés déjà existantes mais devenues plus importantes en 2020 : la fracture numérique, le manque d'autonomie, les problèmes de compréhension des cours dispensés par les CFA et les établissements scolaires. Des solutions ont pu être apportées par la Sauvegarde avec des partenariats tels que la SNCF (dons d'ordinateurs) et Agir ABCD (cours de numérique).

Les jeunes les plus en difficultés sont ceux qui évoluent en restauration. Les 2/3 de la formation se déroulant en entreprise, ils n'ont pas pu acquérir les techniques, savoirs faire et savoirs être indispensables à la validation de leurs diplômes et à leur futur parcours professionnel. Là aussi le travail mis en place avec les CFA permettra d'accompagner au mieux ces apprentis pour valider un diplôme avec un maximum de compétences.

Malgré des difficultés, cette période a aussi permis de consolider et renforcer: les liens avec les centres de formations, les Missions Locales et les établissements scolaires, la cohésion et la solidarité au sein de l'équipe du DAEMNA. Les professionnels ainsi que les jeunes ont dû s'adapter et trouver des solutions afin de continuer au mieux les accompagnements et les apprentissages.

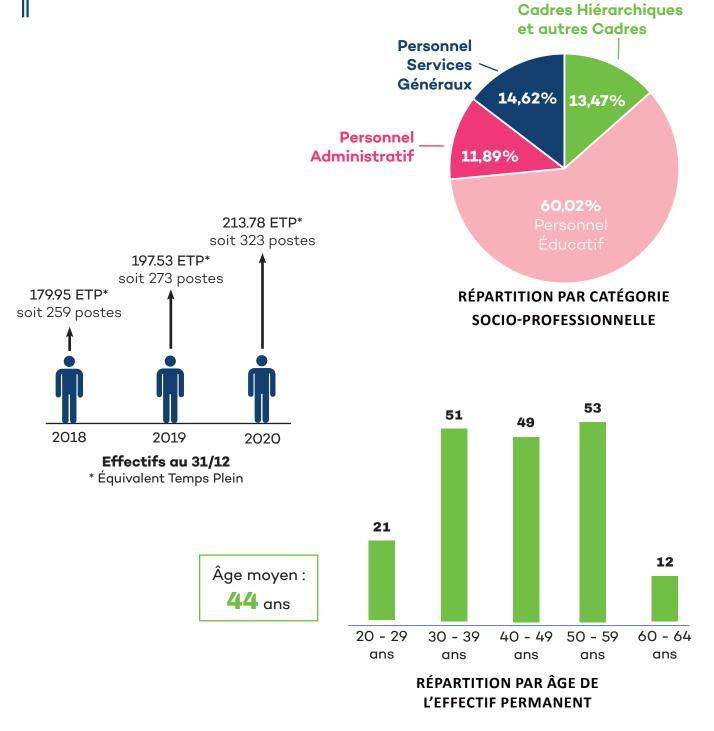
De plus, la CISP recrutée temporairement a pu suivre particulièrement les jeunes dont la situation professionnelle nécessite des accompagnements en urgence.

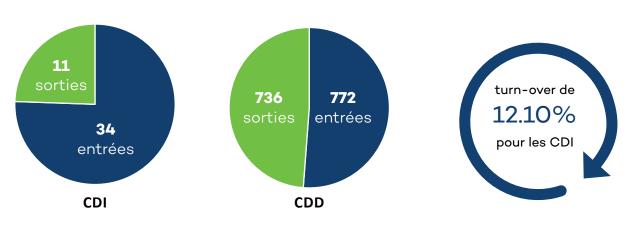
Olivier Chaumillon

Directeur Adjoint du Pôle Hébergement
et l'équipe du DiSSIP

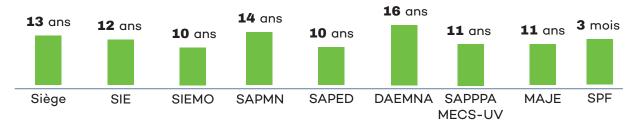


### LES EFFECTIFS AU 31/12/2020





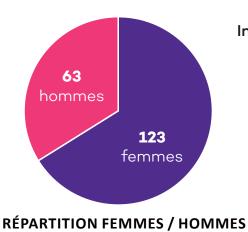
**ENTRÉES ET SORTIES – TOUT PERSONNEL CONFONDU** 



#### ANCIENNETÉ MOYENNE PAR ÉTABLISSEMENT

Moyenne d'ancienneté CDI : 11 ans

### ÉGALITÉ FEMME - HOMME



Index d'égalité F/H : 89/100





**RISQUES PROFESSIONNELS** 

**DE L'EFFECTIF PERMANENT** 

de congés parternité posés en 2020

de congés maternité posés en 2020

des femmes revenant de congés marternité ont été augmentées l'année suivante

hommes femmes

**TOP 10 DES PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS** 

#### LA FORMATION





Pour 2020, la formation professionnelle a été orientée en priorité vers :

- 1) Les actions de formation individuelles ou collectives liées à :
- Des impératifs de prévention des différents risques professionnels notamment :
- → Gestion du stress et de la violence, risque routier, sauveteurs secouristes du travail, gestes et postures etc...»
- À l'évolution des métiers de la protection de l'enfance et en lien avec la diversification des accompagnements des bénéficiaires.
- 2) Les actions d'adaptation au poste de travail et celles liées à l'évolution des emplois ou au maintien des emplois notamment toutes les actions de formations liées :
- À l'amélioration de la qualité du service rendu au plan individuel ou collectif.
- À l'évolution des politiques sociales et à leur réglementation.
- À l'évolution des méthodes de travail à la Sauvegarde 37 des nouveaux projets et nouvelles pratiques.
- 3) Les actions individuelles de formation liées à la promotion des salariés peu qualifiés ou sans qualification.

INTITULÉ DES FORMATIONS INDIVIDUELLES ACCEPTÉES	
D.U. Médiation et gestion des conflits	Les différents traumatismes et leur prise en charge
Développer des techniques de bien-être	Génogramme histoire familiale trajectoire de vie
Développer des techniques de bien-être	Gestion comptable et financière
Endettement, argent, système	CAFERUIS
L'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion	Master 2 stratégie et ingénierie en formation
Excel perfectionnement	Moniteur éducateur professionnalisation
L'agressivité-La violence travailler à partir du passage à l'acte	Moniteur éducateur apprenti
L'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion	Production service en restauration apprenti
La sophrologie et la relaxation par le jeu	Technicienne d'intervention sociale et fami- liale
Excel perfectionnement	Développeur WEB
Les nouvelles conduites addictives	

INTITULÉ DES FORMATIONS COLLECTIVES ACCEPTÉES	
La réforme de la protection de l'enfance nou- velles pratiques	Recyclage SST
Les fondamentaux du droit des étrangers	Recyclage SST
Travail de nuit	Recyclage Anticiper et gérer son stress
Méthodologie de la médiation dans le cadre de la protection de l'enfance	EPRD
La place des familles dans le travail des équipes	Connaitre le statut des assistants familiaux
Les écrits professionnels	Santé, sécurité et conditions de travail
Formation au référentiel ESOPPE	Encadrer/Accompagner aujourd'hui en protection de l'enfance
Habilitation électrique RECYCLAGE	Console de sécurité
Habilitation électrique INITIALE	



#### Sauvegarde de l'Enfance d'Indre et Loire

4, avenue Marcel Dassault - 37200 Tours O2 4771 15 95 direction.generale@adse37.fr

www.sauvegarde37.fr





Sauvegarde37











